

# Budget Supplémentaire au Primitif 2018

---

Cullettività di Corsica  
Raportu di u Presidente di u Cunsigliu  
Esecutivu di Corsica

INTRODUCTION.....	2
A. Budget Primitif 2018 :.....	2
B. Résultats constatés au CA 2017 des trois entités :.....	2
C. Les propositions du Budget Supplémentaire : .....	4
1. Les recettes : .....	6
2. Les dépenses du budget 2018 : .....	16
D. Les autorisations de programme et d’engagement :.....	29
1. Les Nouvelles Autorisations de Programme: .....	29
E. La dette de la collectivité de Corse : .....	33
F. Les opérations d’ordre : .....	35
G. Affectation du résultat :.....	35
Conclusion : .....	36

## INTRODUCTION

Le Budget Supplémentaire est une décision modificative particulière :

- En tant qu'acte de reports, il reprend les résultats et restes à réaliser adoptés dans le cadre du Compte administratif de l'exercice précédent,
- En tant qu'acte d'ajustements, il permet, comme toute décision modificative, de procéder à des ajustements, à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles s'avérant nécessaires au regard de l'utilisation des crédits depuis l'adoption du Budget primitif.

Les réajustements proposés s'inscrivent dans les orientations fixées par le budget primitif adopté en mai dernier.

Il conforte la trajectoire financière avec le maintien de l'épargne et la baisse du niveau d'emprunt inscrit au budget primitif.

### A. Budget Primitif 2018 :

Pour mémoire, l'équilibre du BP 2018 s'établissait conformément au tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	<b>901 972 505,00</b>	<b>1 048 679 348,00</b>	<b>354 904 651,00</b>	<b>208 197 808,00</b>
<i>ventilées</i>	858 993 922,24	106 695 678,00	320 404 651,00	64 007 808,00
<i>non ventilées</i>	42 978 582,76	941 983 670,00	34 500 000,00	27 410 000,00
<b>Autofinancement et emprunt</b>		146 706 843,00		116 780 000,00
Opérations d'ordre	<b>158 523 373,95</b>	<b>136 394 662,31</b>	<b>139 440 559,38</b>	<b>161 569 271,02</b>
<b>dont Virement de section</b>	124 578 131,36			124 578 131,36
<b>TOTAL</b>	1 185 074 010,31	1 185 074 010,31	494 345 210,38	494 345 210,38
Total général	<b>Dépenses</b>	<b>1 679 419 220,69</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 679 419 220,69</b>

### B. Résultats constatés au CA 2017 des trois entités :

En tant qu'actes de reports, il convient de rappeler de rappeler les résultats constatés aux CA 2017 de chaque entité.

Ils s'établissaient ainsi :

**CTC : Un excédent global de 21.760 M€**

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	933 055 100,90	1 002 726 205,34	-47 911 249,84	21 759 854,60
<b>Investissement</b>	344 529 794,85	293 607 699,62	-56 133 371,52 <sup>(2)</sup>	-107 055 466,75
<b>Dont 1068</b>		56 133 371,52		
<b>Fonctionnement</b>	588 525 306,05	709 118 505,72	8 222 121,68 <sup>(3)</sup>	128 815 321,35

**CD 2A : Un excédent cumulé de 17.810M€ corrigé des restes à réaliser (+2.847 M€) et porté à 20.656 M€**

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	317 367 660,15	332 866 694,44	2 310 574,97	17 809 609,26
<b>Investissement</b>	80 559 011,88	84 138 824,62	-32 383 341,47 <sup>(2)</sup>	-28 803 528,73
<b>Dont 1068</b>		23 392 653,62		
<b>Fonctionnement</b>	236 808 648,27	248 727 869,82	34 693 916,44 <sup>(3)</sup>	46 613 137,99

Restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>	<b>+ 1 768 570,00</b> III+IV	<b>+ 4 615 394,00</b> B1	<b>+ 2 846 824,00</b>
<b>Investissement</b>	+ 1 336 908,00 III	+ 4 615 394,00 B2	+ 3 278 486,00
<b>Fonctionnement</b>	+ 431 662,00 IV	B3	- 431 662,00

**CD 2B : Un excédent cumulé de 3.693 M€**

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	277 749 579,72	282 592 776,20	-1 150 306,72	3 692 889,76
<b>Investissement</b>	56 246 147,49	52 543 077,59	-7 682 159,14 <sup>(2)</sup>	-11 385 229,04
<b>Dont 1068</b>		14 437 709,07		
<b>Fonctionnement</b>	221 503 432,23	230 049 698,61	6 531 852,42 <sup>(3)</sup>	15 078 118,80

**Les résultats consolidés repris au BS 2018 s'établissent ainsi :**

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 528 172 340,77	1 618 185 675,98	-46 750 981,59	43 262 353,62
<b>Investissement</b>	481 334 954,22	430 289 601,83	-96 198 872,13 <sup>(2)</sup>	-147 244 224,52
<b>Dont 1068</b>				
<b>Fonctionnement</b>	1 046 837 386,55	1 187 896 074,15	49 447 890,54 <sup>(3)</sup>	190 506 578,14

Restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>	+ 1 768 570,00	+ 4 615 394,00	B1 + 2 846 824,00
<b>Investissement</b>	+ 1 336 908,00	+ 4 615 394,00	B2 + 3 278 486,00
<b>Fonctionnement</b>	+ 431 662,00		B3 - 431 662,00

Résultats corrigés des Restes à Réaliser :

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
<b>TOTAL</b>	<b>A1+B1</b>	+ 46 109 177,62
<b>Investissement</b>	<b>A2+B2</b>	- 143 965 738,52
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3+B3</b>	+ 190 074 916,14

Les inscriptions correspondantes sont les suivantes :

**En dépenses réelles d'investissement** au chapitre 001 : le déficit total d'investissement qui s'élève à **147.244. 224,52 €**

**L'excédent de fonctionnement** arrêté à **190.506.578,14 €** va financer le déficit d'investissement dont l'inscription en recettes d'ordre figure au chapitre 922 - compte 1068 pour un montant de 147.244. 224,52 €

**Le résultat cumulé**, soit **43.262.353,62 €** est inscrit en recette réelle de fonctionnement au chapitre 002.

Les inscriptions des restes à réaliser sont intégrées au niveau des chapitres fonctionnels correspondants.

### C. Les propositions du Budget Supplémentaire :

#### Synthèse :

*Le budget supplémentaire de l'exercice 2018 s'équilibre à 242 M€.*

*Il porte le montant des crédits 2018 à 1.922 Mds €, soit +14.4 %.*

*Hors reprise du résultat qui s'établit à 147.244 M€, les dépenses réelles nouvelles représentent un volume de 36.915 M€, dont 1.769 M€ de restes à réaliser.*

*Cette inscription résulte de la contraction :*

- d'une augmentation des dépenses de fonctionnement proposée à hauteur de + 20.129 M€. Ce montant intègre des restes à réaliser comptabilisés à hauteur de 0.432 M€ ainsi qu'une provision de 7 M€. Les dépenses ventilées sont abondées de 16 M€*
- d'un réajustement des dépenses ventilées d'investissement à hauteur de 12.660 M€ dont 1.337 M€ au titre des restes à réaliser.*

*Le résultat de fonctionnement arrêté à 43.262 M€ cumulé aux recettes nouvelles comptabilisées à hauteur de 26 M€ représente un volume de près de 69 M€, qui permet de maintenir l'autofinancement à hauteur 147 M€, de financer les dépenses nouvelles et de diminuer l'emprunt de 32.4 M€ pour s'établir à 84.4 M€.*

Le budget supplémentaire 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à 242.318 M€, ce qui porte le montant total du budget 2018 à 1.922 Mds €, en évolution de + 14.4 % par rapport au budget primitif, dont 2.9% au titre des propositions nouvelles.

BS 2018	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>20 128 693,62</b>	<b>63 783 907,62</b>	<b>164 029 832,52</b>	<b>-26 869 606,00</b>
<i>ventilées</i>	16 062 300,40	1 499 907,00	12 659 608,00	5 318 394,00
<i>non ventilées</i>	4 066 393,22	19 021 647,00	4 126 000,00	190 000,00
<b>Reprise Résultat</b>			147 244 224,52	
<b>Résultat cumulé</b>		43 262 353,62		
<b>Autofinancement hors résultat et emprunt</b>		<b>392 860,38</b>		<b>-32 378 000,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>50 907 214,00</b>	<b>7 252 000,00</b>	<b>7 252 000,00</b>	<b>198 151 438,52</b>
Opérations d'ordre	12 260 000,00	7 252 000,00	7 252 000,00	12 260 000,00
<b>Reprise Résultat</b>				147 244 224,52
<b>Virement de section</b>	38 647 214,00			38 647 214,00
<b>TOTAL</b>	<b>71 035 907,62</b>	<b>71 035 907,62</b>	<b>171 281 832,52</b>	<b>171 281 832,52</b>
<b>Total général</b>	<b>Dépenses</b>	<b>242 317 740,14</b>	<b>Recettes</b>	<b>242 317 740,14</b>

Les dépenses réelles s'élèvent à 184.159 M€ et intègrent le déficit d'investissement comptabilisé à hauteur de 147.244 M€. Hors déficit, elles s'établissent à 36.915 M€ réparties à hauteur de 20.129 M€ en section d'investissement et 16.786 M€ en fonctionnement. Elles constituent les propositions nouvelles lesquelles représentent une augmentation de 2.9 % par rapport à la globalité des crédits inscrits au BP 2018 toutes sections confondues, soit +4.7 % en investissement et 2.2 % en fonctionnement.

Les dépenses d'ordre représentent un volume de 58.159 M€ dont 38.647 M€ de virement de section.

Le montant des recettes réelles s'établit à 36.915 M€. Il résulte du résultat cumulé à hauteur de 43.262 M€ et d'un réajustement de - 6.348 M€ au titre des recettes nouvelles (principalement baisse de l'emprunt).

En section de fonctionnement elles connaissent une augmentation de + 20.522 M€ soit +1.96 % par rapport au BP 2018. En investissement, elles subissent une baisse de 26.870 M€ résultant du réajustement du montant de l'emprunt à hauteur de -32.278 M€ cumulé à une augmentation des recettes sectorielles pour 5.508 €, essentiellement due aux restes à réaliser constatés aux comptes administratifs (4.615 M€).

Les recettes d'ordre s'élèvent à 205.403 M€ ventilées à hauteur de 147.244 M€ au titre du financement du déficit d'investissement, 38.647 M€ pour le virement de section et 19.512 M€ pour les opérations patrimoniales.

Hors mouvement d'ordre et virement de section, les propositions nouvelles s'établissent à 36.915 M€, ce qui porte le montant total des mouvements réels à 1.294 Mds€, soit +2.9 %.

Hors excédent cumulé, l'épargne brute est abondée de 0.393 M€ et le virement de section à hauteur de 38.647 M€.

L'équilibre qui ressort du cumul BP + BS 2018 détaillé ci-après, porte le budget 2018 à 1.922 Mds €.

BP + BS 2018	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>922 101 198,62</b>	<b>1 112 463 255,62</b>	<b>518 934 483,52</b>	<b>181 328 202,00</b>
<i>ventilées</i>	875 056 222,64	108 195 585,00	333 064 259,00	69 326 202,00
<i>non ventilées</i>	47 044 975,98	961 005 317,00	38 626 000,00	27 600 000,00
<b>Reprise Résultat</b>	0,00	0,00	147 244 224,52	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	0,00	43 262 353,62	0,00	0,00
<b>Autofinancement hors résultat et emprunt</b>		<b>147 099 703,38</b>		<b>84 402 000,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>334 008 719,31</b>	<b>143 646 662,31</b>	<b>146 692 559,38</b>	<b>484 298 840,90</b>
Opérations d'ordre	170 783 373,95	143 646 662,31	146 692 559,38	173 829 271,02
<b>Reprise Résultat</b>	0,00	0,00	0,00	147 244 224,52
<b>Virement de section</b>	163 225 345,36	0,00	0,00	163 225 345,36
<b>TOTAL</b>	<b>1 256 109 917,93</b>	<b>1 256 109 917,93</b>	<b>665 627 042,90</b>	<b>665 627 042,90</b>
<b>Total général</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 921 736 960,83</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 921 736 960,83</b>

Les dépenses réelles, hors résultat, arrêtées à 1,294 Mds€ se répartissent à hauteur 922.101 M€ en fonctionnement, soit 71 % et 29 % en investissement pour un volume de 371.690 M€.

Les recettes réelles sont réparties à hauteur de 1,112 Mds € en section de fonctionnement dont 43.262 M€ d'excédent de fonctionnement et 181.328 M€ en investissement dont 84.402 M€ au titre de l'inscription de l'emprunt d'équilibre.

L'épargne brute dégagée, hors résultat cumulé, s'élève à 147.1 M€, représentant un taux d'épargne brut de 13.8 %.

L'emprunt provisionné au BP 2018 à hauteur de 116.780 M€ est ramené à 84.402 M€. Ainsi la capacité de désendettement calculée pour un montant de capital restant dû au 31/12/2018 intégrant une hypothèse de mobilisation totale de l'emprunt serait fixée à 5.8 années. Ce ratio sera réajusté au compte administratif en fonction du montant de dette réellement mobilisé sur l'exercice 2018.

Le virement de section impacté par les mouvements d'ordre s'établit à 163.225 M€ présentant ainsi une augmentation de 31 % par rapport au BP 2018 où, pour mémoire il s'élevait à 124.578 M€.

Ainsi, inscriptions proposées au titre du budget supplémentaire, permettent de maintenir des ratios de solvabilité conformes à ceux retenus lors de l'adoption des orientations budgétaires 2018.

## 1. Les recettes :

### 1) Les recettes globales :

Pour mémoire, elles s'établissaient à 1,679 Mds € dont 1,257 Mds € de mouvements réels.

Recettes	Réelles	Ordre	Total
<i>Investissement</i>	91 417 808,00	161 401 171,02	252 818 979,02
<i>Virement de section</i>	0,00	124 578 131,36	124 578 131,36
<i>Emprunt</i>	116 730 000,00		116 730 000,00
<b>Total Investissement</b>	<b>208 147 808,00</b>	<b>285 979 302,38</b>	<b>494 127 110,38</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 048 679 348,00</b>	<b>136 394 662,31</b>	<b>1 185 074 010,31</b>
<b>Total général</b>	<b>1 256 827 156,00</b>	<b>422 373 964,69</b>	<b>1 679 201 120,69</b>

Le réajustement proposé à hauteur de 242.318 M€ porte le montant des recettes 2018 à 1,922 Mds€ dont 627,946 M€ de mouvements d'ordre.

Les recettes d'ordre prévues à hauteur de 422,542 M€ au BP 2018 sont en augmentation de 205,403 M€.

Ces propositions nouvelles réparties à hauteur de 7,252 M€ en section de fonctionnement et 198.151 M€ en section d'investissement en intègrent:

- L'affectation du résultat 147,244 M€ comptabilisé au compte 1068,
- Le virement de section 38,647 M€
- Un réajustement des crédits au titre de la gestion patrimoniale 19,512 M€

*Le détail de ces opérations vous est présenté en page 35.*

Les recettes réelles, initialement prévues à hauteur de 1,257 Mds € sont réévaluées de 36,914 M€ et portées à 1.294 Mds€, soit +2,9 %.

Les propositions nouvelles se répartissent à hauteur de 63,784 M€ en section de fonctionnement. Ce montant intègre principalement le résultat de clôture cumulé qui présente un volume de 43,262 M€. Hors résultat les réajustements à hauteur de 1.96% sont opérés sur les recettes de fonctionnement correspondant à un volume de 20,522 M€

En section d'investissement les recettes sont revues à la baisse de 26.870 M€, du fait de la réduction de la proposition d'emprunt à hauteur de 32.278 M€.

Le montant de l'emprunt prévisionnel comptabilisé à hauteur de 116,780 M€ est ramené à 84.402 M€. Il sera mobilisé en fonction de la réalisation effective des opérations d'équipement comptabilisée en fin d'exercice comptable.

Un réajustement de 5,508 M€ est également effectué au titre des recettes sectorielles.

Hors emprunt et hors résultat, le montant des recettes nouvelles s'établit à 26,03 M€ impactant à hauteur de 20,522 M€ la section de fonctionnement et 5,508 M€ la section d'investissement.

Le montant des recettes totales 2018 (hors emprunt) s'établit après modification à 1.166 Mds€.

	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2018
<b>Fiscalité</b>	<b>619 953 819</b>	<b>17 497 533,00</b>	<b>637 451 352,00</b>
<b>Fiscalité directe</b>	<b>110 659 846</b>	<b>1 056 000,00</b>	<b>111 715 846,00</b>
TFPB	53 456 696	1 790 000,00	55 246 696,00
CVAE	42 962 650	-1 037 000,00	41 925 650,00
IFER	3 935 000	72 000,00	4 007 000,00
Frais de gestion de TFPB	10 305 500	231 000,00	10 536 500,00
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>509 293 973</b>	<b>16 441 533,00</b>	<b>525 735 506,00</b>

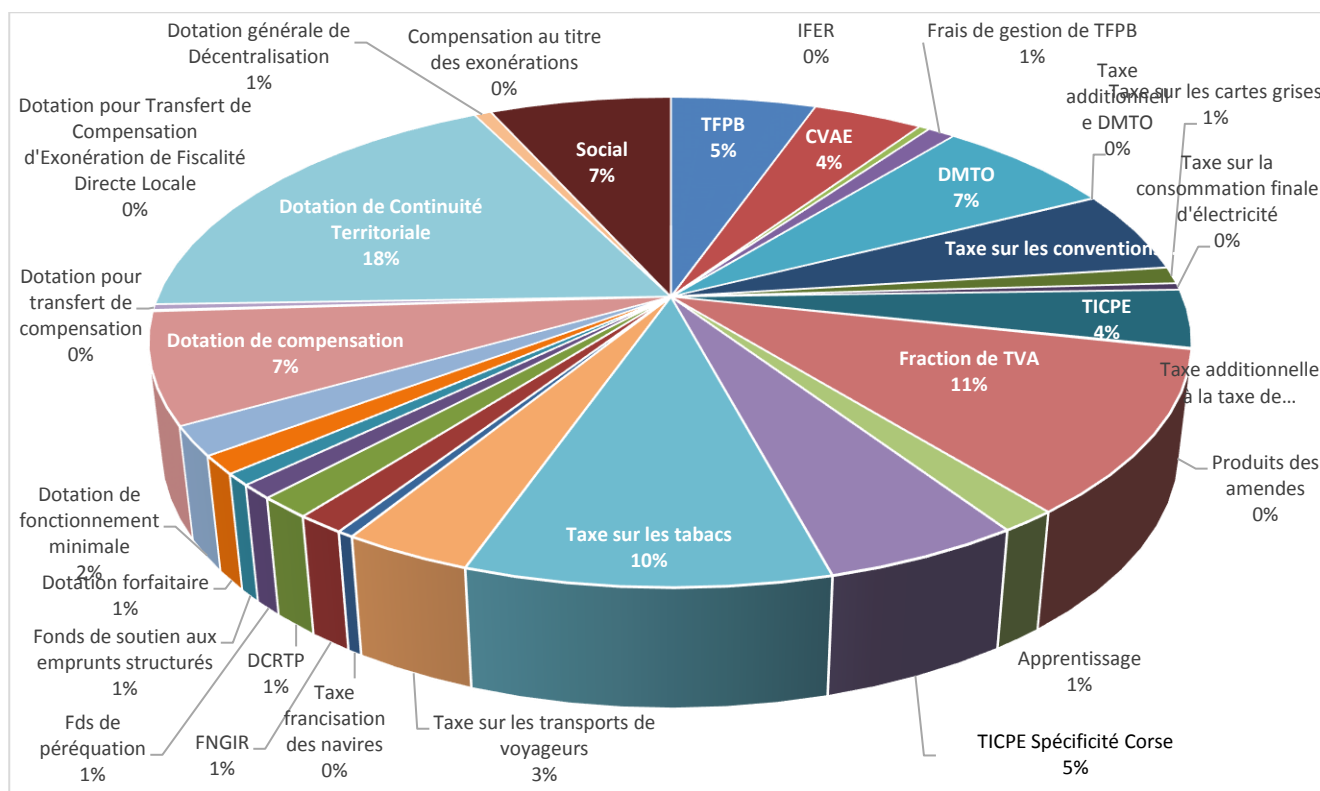


DMTO	63 000 000	6 000 000,00	69 000 000,00
Taxe additionnelle DMTO	200 000	278 000,00	478 000,00
Taxe sur les conventions d'assurance	51 550 000	4 000 000,00	55 550 000,00
Taxe sur les permis de conduire	200 000		200 000,00
Taxe sur les cartes grises	12 000 000	-800 000,00	11 200 000,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 600 000		4 600 000,00
TICPE	39 200 000		39 200 000,00
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	220 000		220 000,00
Produits des amendes	740 000		740 000,00
Fraction de TVA	92 799 086	-500 000,00	92 299 086,00
Fraction de TVA (DGF Péréquation)	18 581 498	-100 000,00	18 481 498,00
Apprentissage	15 561 117	-269 094,00	15 292 023,00
<i>Taxe d'apprentissage</i>	<i>8 700 000</i>	<i>0,00</i>	<i>8 700 000,00</i>
<i>TICPE Ressources régionales apprentissage</i>	<i>690 000</i>	<i>32 718,00</i>	<i>722 718,00</i>
<i>Frais de gestion</i>	<i>3 281 443</i>	<i>-95 576,00</i>	<i>3 185 867,00</i>
<i>TICPE FPA</i>	<i>1 450 000</i>	<i>18 244,00</i>	<i>1 468 244,00</i>
<i>TICPE Prime employeur apprenti</i>	<i>1 439 674</i>	<i>-224 480,00</i>	<i>1 215 194,00</i>
Spécificité Corse	183 052 821	7 797 000,00	190 849 821,00
<i>TICPE Spécificité Corse</i>	<i>47 552 821</i>	<i>5 797 000,00</i>	<i>53 349 821,00</i>
<i>Taxe sur les tabacs</i>	<i>96 000 000</i>	<i>2 000 000,00</i>	<i>98 000 000,00</i>
<i>Taxe sur les transports de voyageurs</i>	<i>35 000 000</i>	<i>0,00</i>	<i>35 000 000,00</i>
<i>Taxe francisation des navires</i>	<i>4 500 000</i>	<i>0,00</i>	<i>4 500 000,00</i>
Fiscalité issue de la réforme de la TP	27 589 451	35 627,00	27 625 078,00
<i>FNGIR</i>	<i>13 119 860</i>	<i>0,00</i>	<i>13 119 860,00</i>
<i>DCRTP</i>	<i>14 469 591</i>	<i>35 627,00</i>	<i>14 505 218,00</i>
<b>Fonds de concours</b>	<b>8 105 000</b>	<b>1 534 722,00</b>	<b>9 639 722,00</b>
Fds de péréquation des DMTO	6 100 000	1 330 285,00	7 430 285,00
Fds de péréquation sur la CVAE	510 000	6 487,00	516 487,00
Fds de solidarité des départements	1 495 000	197 950,00	1 692 950,00
<b>Fonds de soutien aux emprunts structurés</b>	<b>7 995 195</b>	<b>0,00</b>	<b>7 995 195,00</b>
<b>Dotations et attribution de l'Etat</b>	<b>372 927 806</b>	<b>2 241 392,00</b>	<b>375 169 198,00</b>
Dotations forfaitaire	12 454 235	31 105,00	12 485 340,00
Dotations de fonctionnement minimale	19 858 640	280,00	19 858 920,00
Dotations de compensation	75 160 839	509,00	75 161 348,00
Dotations Transfert Compensation Exonération Fiscalité Directe Locale	906 300	18 654,00	924 954,00
Dotations pour transfert de compensation	3 650 000	296 359,00	3 946 359,00
Dotations de Continuité Territoriale	186 999 159	0,00	186 999 159,00
Dotations générale de Décentralisation	6 890 483	-384 190,00	6 506 293,00
Compensation au titre des exonérations	10 000	26 675,00	36 675,00
Social	66 998 150	2 252 000,00	69 250 150,00
<i>Allocation personnalisée d'autonomie APA</i>	<i>19 012 000</i>	<i>1 236 000,00</i>	<i>20 248 000,00</i>
<i>Revenu de Solidarité Active RSA</i>	<i>35 505 000</i>	<i>-469 000,00</i>	<i>35 036 000,00</i>
<i>Santé et Actions Sociales</i>	<i>12 481 150</i>	<i>1 485 000,00</i>	<i>13 966 150,00</i>
<b>TOTAL</b>	<b>389 028 001</b>	<b>3 776 114,00</b>	<b>392 804 115,00</b>
<b>Autres recettes sectorielles de fonctionnement</b>	<b>39 697 528</b>	<b>-752 093,00</b>	<b>38 945 435,00</b>
<b>Sous-Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 048 679 348</b>	<b>20 521 554,00</b>	<b>1 069 200 902,00</b>
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>27 410 000</b>	<b>0,00</b>	<b>27 410 000,00</b>
FCTVA	24 530 000		24 530 000,00
Dotations Globales Equipement	2 880 000		2 880 000,00
<b>Recettes sectorielles Investissement</b>	<b>64 007 808</b>	<b>5 508 394,00</b>	<b>69 516 202,00</b>
<b>Sous-Total RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>91 417 808</b>	<b>5 508 394,00</b>	<b>96 926 202,00</b>
<b>TOTAL RESSOURCES (HORS EMPRUNT)</b>	<b>1 140 097 156</b>	<b>26 029 948,00</b>	<b>1 166 127 104,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 048 679 348</b>	<b>20 521 554</b>	<b>1 069 200 902</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>91 417 808</b>	<b>5 508 394</b>	<b>96 926 202</b>

Le montant de ces recettes est atténué du montant des « atténuation de produits » relevant des chapitres 941 et 942 comptabilisé en dépense à hauteur de 13,257 M€.

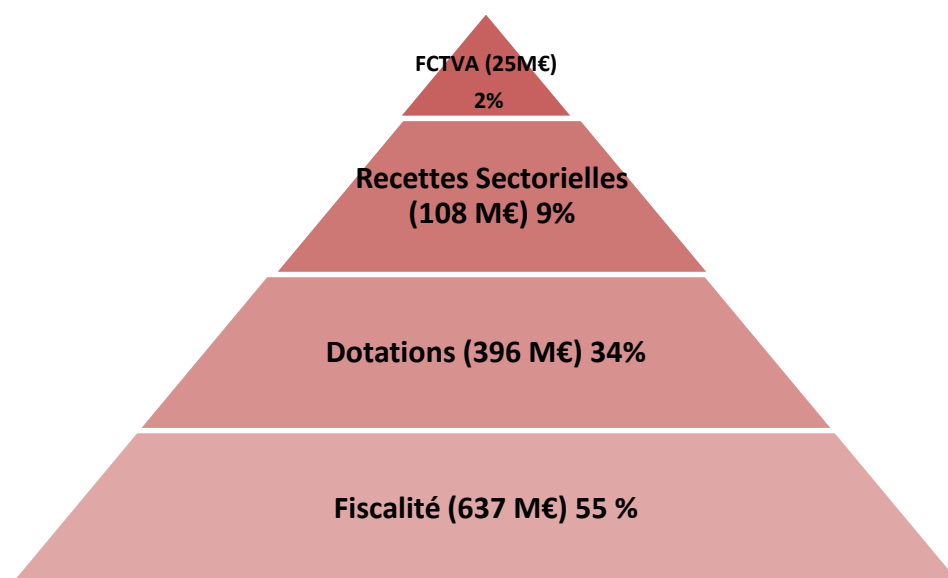
	<b>BP 2018</b>	<b>BS 2018</b>	<b>TOTAL 2018</b>
<b>TOTAL RESSOURCES (HORS EMPRUNT)</b>	<b>1 140 097 156</b>	<b>26 029 948,00</b>	<b>1 166 127 104,00</b>
<b>Atténuation produits (RFP et Fds solidarité et péréquation DMTO)</b>	<b>13 257 086</b>		<b>13 257 086</b>
<b>TOTAL RESSOURCES (HORS EMPRUNT après atténuations)</b>	<b>1 126 840 070</b>	<b>26 029 948,00</b>	<b>1 152 870 018,00</b>

Le montant net des recettes réelles hors emprunt est ainsi porté à 1,153 Mds€.



Répartition par catégorie de recettes :

	Fonctionnement	Investissement	Total	Part
<b>FISCALITE</b>	637 451 352		637 451 352	54.66%
<i>Dont fiscalité directe</i>	111 715 846			
<i>Dont fiscalité indirecte</i>	525 735 506			
<b>FCTVA</b>		24 530 000	24 530 000	2.10%
<b>DOTATIONS</b>	392 804 115	2 880 000	395 684 115	33.93%
<i>Dont Autres</i>	305 919 048			
<i>Dont social</i>	69 250 150			
<i>Fds concours</i>	9 639 722			
<i>Fds de soutien</i>	7 995 000			
<i>DGE</i>		2 880 000		
<b>SECTORIELLES</b>	38 945 435	69 516 202	108 461 637	9.30%
Total section	<b>1 069 200 902</b>	<b>96 926 202</b>	<b>1 166 127 104</b>	
Total général	<b>1 166 127 104</b>			



La répartition par catégories de recettes met en évidence la part majoritaire constituée du produit des recettes fiscales (55%) et du produit des dotations et compensations de l'Etat (34%).

## 2) Les recettes de fonctionnement :

Le budget supplémentaire réévalue les recettes réelles de fonctionnement, hors résultat, de 20,522 M€ et porte ainsi le montant de ces recettes à 1.069 Mds€, soit une augmentation de 2%. Ces propositions concernent à hauteur de 1,5 M€ les recettes sectorielles dites ventilées et 19,022 les non ventilées.

### a) Les recettes non ventilées :

Elles regroupent les produits de fiscalité directe et indirecte ainsi que les dotations et compensations de l'état.

Le budget supplémentaire propose une augmentation de 19,022 M€, calculée au regard des notifications ou du rythme d'encaissement, répartie comme suit :

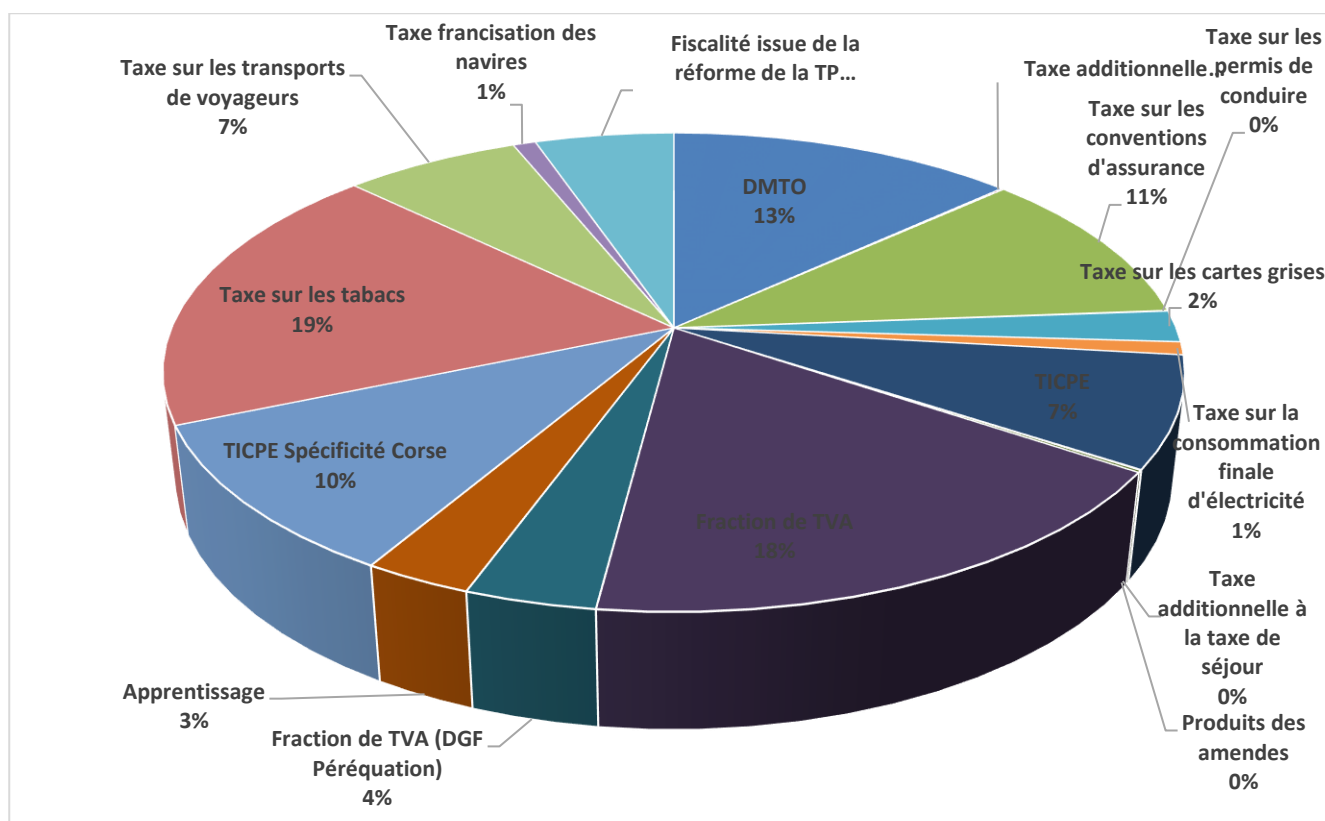
	<b>BP 2018</b>	<b>BS 2018</b>	<b>Evolution</b>
<b>Fiscalité</b>	<b>619 953 819,00</b>	<b>17 497 533,00</b>	<b>2,82%</b>
Fiscalité directe	110 659 846,00	1 056 000,00	0,95%
Fiscalité indirecte	509 293 973,00	16 441 533,00	3,23%
<b>Fonds de concours</b>	<b>8 105 000,00</b>	<b>1 534 722,00</b>	<b>18,94%</b>
<b>Fonds de soutien aux emprunts structurés</b>	<b>7 995 195,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Dotation et attribution de l'Etat</b>	<b>372 927 806,00</b>	<b>-10 608,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 008 981 820,00</b>	<b>19 021 647,00</b>	

Globalement les prévisions de recettes établies sur une base prudentielle en matière de fiscalité sont revues à la hausse à hauteur de 1.056 M€ au titre de la fiscalité directe et 16.442 M€ indirecte.

#### *La fiscalité indirecte +16,442 M€ :*

En matière de fiscalité indirecte, l'inscription complémentaire s'élève 16.442 M€, selon la ventilation suivante :

	<b>BP 2018</b>	<b>BS 2018</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>509 293 973</b>	<b>16 441 533,00</b>	<b>525 735 506,00</b>
DMTO	63 000 000	6 000 000,00	69 000 000,00
Taxe additionnelle DMTO	200 000	278 000,00	478 000,00
Taxe sur les conventions d'assurance	51 550 000	4 000 000,00	55 550 000,00
Taxe sur les permis de conduire	200 000		200 000,00
Taxe sur les cartes grises	12 000 000	-800 000,00	11 200 000,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 600 000		4 600 000,00
TICPE	39 200 000		39 200 000,00
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	220 000		220 000,00
Produits des amendes	740 000		740 000,00
Fraction de TVA	92 799 086	-500 000,00	92 299 086,00
Fraction de TVA (DGF Péréquation)	18 581 498	-100 000,00	18 481 498,00
Apprentissage	15 561 117	-269 094,00	15 292 023,00
<i>Taxe d'apprentissage</i>	<i>8 700 000</i>	<i>0,00</i>	<i>8 700 000,00</i>
<i>TICPE Ressources régionales apprentissage</i>	<i>690 000</i>	<i>32 718,00</i>	<i>722 718,00</i>
<i>Frais de gestion</i>	<i>3 281 443</i>	<i>-95 576,00</i>	<i>3 185 867,00</i>
<i>TICPE FPA</i>	<i>1 450 000</i>	<i>18 244,00</i>	<i>1 468 244,00</i>
<i>TICPE Prime employeur apprenti</i>	<i>1 439 674</i>	<i>-224 480,00</i>	<i>1 215 194,00</i>
Spécificité Corse	183 052 821	7 797 000,00	190 849 821,00
<i>TICPE Spécificité Corse</i>	<i>47 552 821</i>	<i>5 797 000,00</i>	<i>53 349 821,00</i>
<i>Taxe sur les tabacs</i>	<i>96 000 000</i>	<i>2 000 000,00</i>	<i>98 000 000,00</i>
<i>Taxe sur les transports de voyageurs</i>	<i>35 000 000</i>	<i>0,00</i>	<i>35 000 000,00</i>
<i>Taxe francisation des navires</i>	<i>4 500 000</i>	<i>0,00</i>	<i>4 500 000,00</i>
Fiscalité issue de la réforme de la TP	27 589 451	35 627,00	27 625 078,00
<i>FNGIR</i>	<i>13 119 860</i>	<i>0,00</i>	<i>13 119 860,00</i>
<i>DCRTP</i>	<i>14 469 591</i>	<i>35 627,00</i>	<i>14 505 218,00</i>



Les ajustements proposés portent sur :

Le produit perçu au titre des droits de mutation à titre onéreux, calculé sur la base du prix de vente des biens et qui constitue une ressource majeure des départements est très dynamique. Il est réévalué à hauteur de 6 M€ et porté à 69 M€.

Le produit provenant de la taxe sur les conventions d'assurance est réévalué de 4 M€ pour être porté à 51,55 M€. Sauf cas d'exonérations, cette taxe touche toutes les conventions d'assurances conclues avec une société ou compagnie d'assurances ou avec tout autre assureur français ou étranger.

Un ajustement à la baisse de 0,8M€ est opérée sur le produit perçus au titre des immatriculations de véhicules au regard des encaissements enregistrés.

Certains produits provenant de la Fiscalité Spécifique à la Corse sont également réajustés, il s'agit :

- TICPE spécifique à la Corse :

La notification reçue permet de réévaluer cette recette de 5,797 M€ et de porter ainsi le produit à 53,350 M€.

- Taxe sur les tabacs :

La taxe, la plus dynamique du bloc fiscalité indirecte, est également réévaluée de 2M€. Le produit attendu est porté à 98 M€. Cette hausse, constatée au regard des encaissements provient essentiellement de l'augmentation du prix du tabac.

Fraction de TVA :

La majoration proposée au budget primitif avait été calculée sur la base de 3%. Ce coefficient a été revu à la baisse et ramené à 2,45%. Ainsi il est proposé de réduire de 0,6 M€ cette recette ramenant le bonus initialement évalué à 3,2 M€ à 2,6 M€.

Elle s'applique à la dotation de péréquation (18,581 M€) et à la DGD de droit commun qui s'élève à 90,15 M€. La part de DCT non incluse à l'assiette restera figée.

#### Le financement de l'apprentissage :

Suite aux notifications reçues au titre de ces recettes, une baisse d'un montant de 0,269 M€ est proposée, ramenant ainsi le produit à 15,292 M€ comme détaillé dans le tableau suivant :

<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>BP 2018</b>	<b>BS 2018</b>	<b>TOTAL 2018</b>
<b>Apprentissage</b>	<b>15 561 117</b>	<b>-269 094,00</b>	<b>15 292 023,00</b>
<i>    Taxe d'apprentissage</i>	8 700 000	0,00	8 700 000,00
<i>    TICPE Ressources régionales apprentissage</i>	690 000	32 718,00	722 718,00
<i>    Frais de gestion</i>	3 281 443	-95 576,00	3 185 867,00
<i>    TICPE FPA</i>	1 450 000	18 244,00	1 468 244,00
<i>    TICPE Prime employeur apprenti</i>	1 439 674	-224 480,00	1 215 194,00

#### *La fiscalité directe + 1,056 M€ :*

Le produit global perçu au titre de la fiscalité directe est légèrement réévalué de 0,95 % :

	<b>BP 2018</b>	<b>BS 2018</b>	<b>TOTAL 2018</b>
<b>Fiscalité directe</b>	<b>110 659 846</b>	<b>1 056 000,00</b>	<b>111 715 846,00</b>
TFPB	53 456 696	1 790 000,00	55 246 696,00
CVAE	42 962 650	-1 037 000,00	41 925 650,00
IFER	3 935 000	72 000,00	4 007 000,00
Frais de gestion de TFPB	10 305 500	231 000,00	10 536 500,00

Cette nouvelle proposition établie à partir de l'état fiscal 1253 CTU, résulte de l'augmentation à hauteur de 1,79 M€ de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et d'une baisse de 1,037 M€ de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

La CVAE constitue un impôt déclaratif basé sur des flux économiques qui se caractérise par une forte volatilité liée à la conjoncture et au dispositif de perception.

Les IFER sont également légèrement réévalués à hauteur de 0,072 M€, de même que les frais de gestion de la TFPB.

#### *Les dotations compensations attributions et fonds de concours*

	<b>BP 2018</b>	<b>BS 2018</b>	<b>TOTAL 2018</b>
<b>Fonds de concours</b>	<b>8 105 000</b>	<b>1 534 722,00</b>	<b>9 639 722,00</b>
Fds de péréquation des DMTO	6 100 000	1 330 285,00	7 430 285,00
Fds de péréquation sur la CVAE	510 000	6 487,00	516 487,00
Fds de solidarité des départements	1 495 000	197 950,00	1 692 950,00
<b>Fonds de soutien aux emprunts structurés</b>	<b>7 995 195</b>	<b>0,00</b>	<b>7 995 195,00</b>
<b>Dotations et attribution de l'Etat</b>	<b>372 927 806</b>	<b>2 241 392,00</b>	<b>375 169 198,00</b>
Dotations forfaitaire	12 454 235	31 105,00	12 485 340,00
Dotations de fonctionnement minimale	19 858 640	280,00	19 858 920,00
Dotations de compensation	75 160 839	509,00	75 161 348,00
Dotations Transfert Compensation Exonération Fiscalité Directe Locale	906 300	18 654,00	924 954,00
Dotations pour transfert de compensation	3 650 000	296 359,00	3 946 359,00
Dotations de Continuité Territoriale	186 999 159	0,00	186 999 159,00
Dotations générale de Décentralisation	6 890 483	-384 190,00	6 506 293,00
Compensation au titre des exonérations	10 000	26 675,00	36 675,00
Social	66 998 150	2 252 000,00	69 250 150,00
<i>    Allocation personnalisée d'autonomie APA</i>	19 012 000	1 236 000,00	20 248 000,00
<i>    Revenu de Solidarité Active RSA</i>	35 505 000	-469 000,00	35 036 000,00
<i>    Santé et Actions Sociales</i>	12 481 150	1 485 000,00	13 966 150,00
<b>TOTAL</b>	<b>389 028 001</b>	<b>3 776 114,00</b>	<b>392 804 115,00</b>

\*social : ces recettes relèvent des chapitres fonctionnels et sont comptabilisées dans les recettes ventilées

Détail des ajustements proposés :

Les fonds de concours sont réévalués à hauteur de 1,535 M€ à partir des montants effectifs notifiés à la collectivité :

Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux :

La notification du FPDMTO notifié à la collectivité par les services de l'Etat fait apparaître pour l'exercice 2018 une attribution globale de 7 430 285 €, soit une augmentation de 21.81% par rapport à l'inscription 2018, principalement enregistré sur le département de Corse du sud.

Fonds de solidarité en faveur des départements :

La notification du FSD transmis par les services de l'Etat fait apparaître pour l'exercice 2018 une attribution globale de 1 692 950 €, soit une augmentation de 1.27% par rapport à l'inscription 2018.

Fonds de péréquation sur la CVAE :

La notification du FPCVAE transmis par les services de l'Etat fait apparaître pour l'exercice 2018 une attribution globale de 516 487 €, soit une augmentation de 13.24% par rapport à l'inscription 2018.

Les dotations et attributions de l'Etat :

Au regard des notifications reçues, quelques rectifications ont été apportées mais globalement le montant des prévisions est maintenu à 0,010 M€ près.

b) Les recettes sectorielles :

Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres fonctionnels initialement prévues à hauteur de 106,696 M€, sont portées à 107,196 M€, compte tenu des inscriptions nouvelles proposées à hauteur de 1,5 M€.

Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques.

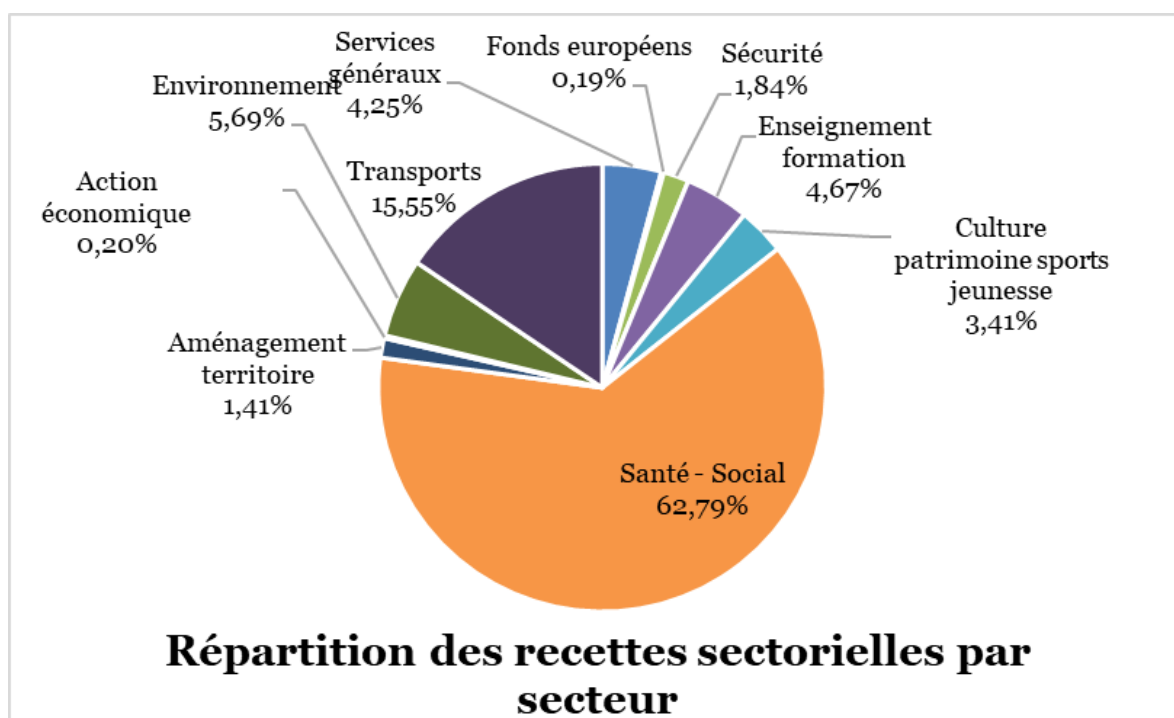
Les modifications proposées sont les suivantes :

	Prévision 2018	BS 2018	TOTAL 2018
Taxe d'aménagement	6 743 751	-540 000,00	6 203 751,00
Social	66 998 150	2 252 000,00	69 250 150,00
<i>Allocation personnalisée d'autonomie APA</i>	19 012 000	1 236 000,00	20 248 000,00
<i>Revenu de Solidarité Active RSA</i>	35 505 000	-469 000,00	35 036 000,00
<i>Santé et Actions Sociales</i>	12 481 150	1 485 000,00	13 966 150,00
Autres recettes sectorielles de fonctionnement	32 953 777	-212 093,00	32 741 684,00
<b>TOTAL</b>	<b>106 695 678</b>	<b>1 499 907,00</b>	<b>108 195 585,00</b>

Concernant plus particulièrement le secteur social, les recettes sont abondées à hauteur de 2,252 M€. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et santé et action sociale progressent de 1.24 M€, et de 1.49 M€ alors que le produit perçu au titre du revenu de solidarité active (RSA) est réajusté de 0.47 M€.

Les autres recettes sectorielles qui représentent un volume de 32,954 M€ sont légèrement réévaluées à la baisse à hauteur de - 0,212 M€ et réparties par programme comme suit :

Programme	Intitulé du programme	Objet	BS 2018
<b>N1122B</b>	Parc de la voirie		-190 000,00
<b>N5132A</b>	Fonctionnement des services APA		-284 158,00
<b>N4413A</b>	Devoir de mémoire	Archives subvention DRAC	5 000,00
<b>N4512C</b>	CNDS	Dotation complémentaire CNDS	57 065,00
<b>N4513C</b>	CSJC	Convention Etat fonctionnement du CSJC	200 000,00
		<b>TOTAL</b>	<b>-212 093,00</b>



### 3) Les recettes d'investissement :

Il est proposé une diminution de ces recettes à hauteur de - 26.870 M€, soit-13 %, qui porte ainsi le montant de ces recettes à 181.328 M€.

Ces propositions intègrent à hauteur de 32.378 M€, soit -28 %, la diminution du montant de l'emprunt d'équilibre initialement prévu au budget primitif, à hauteur de 116,780 M€.

Hors emprunt, un réajustement d'un montant de 5,508 M€ est proposé au titre des recettes ventilées constitué principalement de 4,615 M€ de restes à réaliser.



Le montant des recettes hors emprunt est ainsi porté à 96,926 M€ et connaît une augmentation de 6 % par rapport au BP 2018 (91,418 M€).

	BP 2018	BS 2018	Restes à Réaliser	TOTAL 2018
FCTVA	24 530 000			24 530 000
Dotation Globale Equipement	2 880 000			2 880 000
Autres recettes sectorielles Investissement	64 007 808	703 000	4 615 394,00	69 706 202
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>91 417 808</b>	<b>703 000</b>	<b>4 615 394</b>	<b>96 926 202</b>
	<b>TOTAL BS</b>	<b>5 318 394</b>		

a) Les recettes non ventilées :

Une inscription marginale de 0,190 M€ est comptabilisée au chapitre 954 au titre de produits de cession.

b) Les recettes sectorielles :

Elles représentent 73 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt et 6 % des recettes totales. Le réajustement proposé au BS s'élève à 5,318 et est ventilé par programme comme suit :

Programme	Intitulé du programme	Objet	BS 2018	Restes à Réaliser
N2131C	ADEC - Actions régionales aux entreprises	Contrepartie Etat sur Dispositif Prossima	500 000,00	
N6133A	Finances	DGE Part rurale		450 000,00
N1121A	Réseau Routier Départemental	Subventions Etat PEI		2 960 031,00
N3173A	MTL CFM		-285 000,00	
N4411A	Patrimoine - Château de la Punta	Château de la punta	94 000,00	
N3144A	AEP / Assainissement	Agence de l'eau	394 000,00	1 205 363,00
	<b>Sous total dépenses réelles ventilées</b>		<b>703 000,00</b>	<b>4 615 394,00</b>

## 2. Les dépenses du budget 2018 :

Pour mémoire, le montant des dépenses votées au budget primitif s'établit à 1,679 Mds € réparties à hauteur de 1,257 Mds€ en mouvements réels et 422,542 M€ en mouvements d'ordre.

Le montant des dépenses proposées au Budget Supplémentaire s'élève à 242.318 M€, et est réparti à hauteur de 184.159 M€ au titre des mouvements réels et 58.159 M€ des mouvements d'ordre.

Elles sont composées :

Au niveau des mouvements réels :

- De la reprise du déficit d'investissement à hauteur de 147,244 M€
- D'un montant de dépenses nouvelles de 36,914 M€ ventilées à hauteur de 20,129 M€ en section de fonctionnement et 16.786 M€ en investissement

Au niveau des mouvements d'ordre :

- Du virement de section pour 38,647 M€
- Des opérations patrimoniales : 19,512 M€

Les dépenses réelles :

Les mouvements opérés au niveau de ces dépenses s'élèvent à 184.159 M€ dont 147,244 M€ de reprise du résultat d'investissement. Hors reprise du résultat, les propositions nouvelles s'établissent à s'élèvent 36,914 M€, soit une augmentation de 2,9 % par rapport au BP 2018 (1,257 Mds€).

Elles sont réparties à hauteur de 20,129 M€ en section de fonctionnement, soit +2,2 % comparé au BP où elles s'élevaient à 901,973 M€. En investissement, l'augmentation s'établit à 16.786 M€, soit +4,7 % comparé au BP 2018 (354,904 M€).

Les dépenses d'ordre sont réévaluées à hauteur de 58,159 M€ dont 38,647 M€ au titre du virement de section. Hors virement, le montant s'élève à 19,512 M€ et concernent les inscriptions portées au titre des opérations patrimoniales.

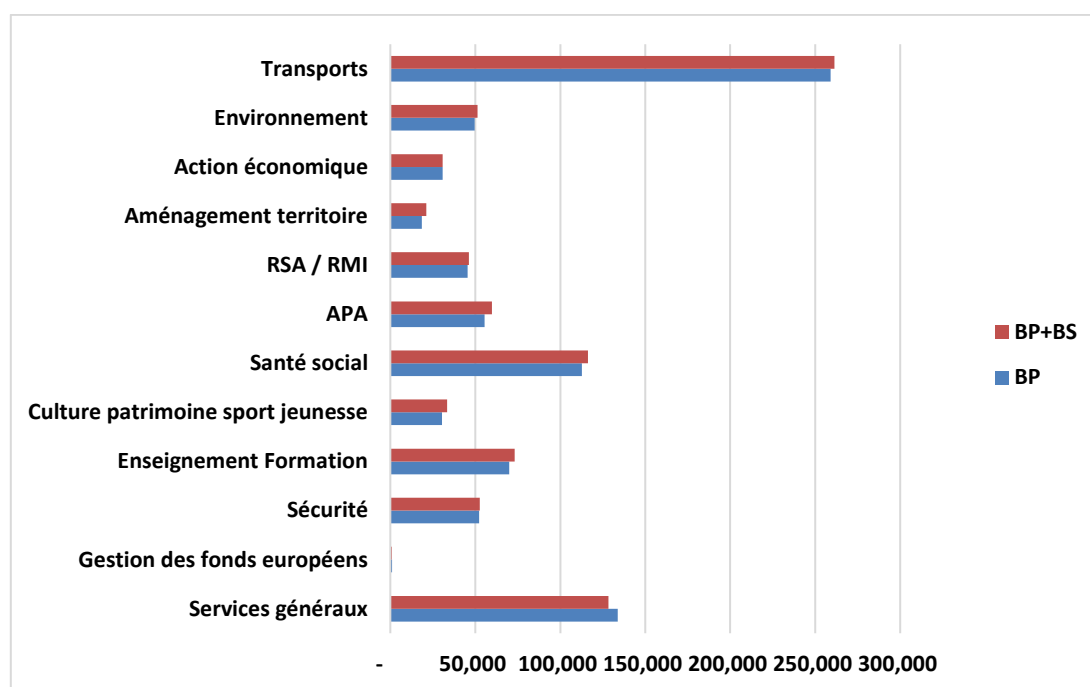
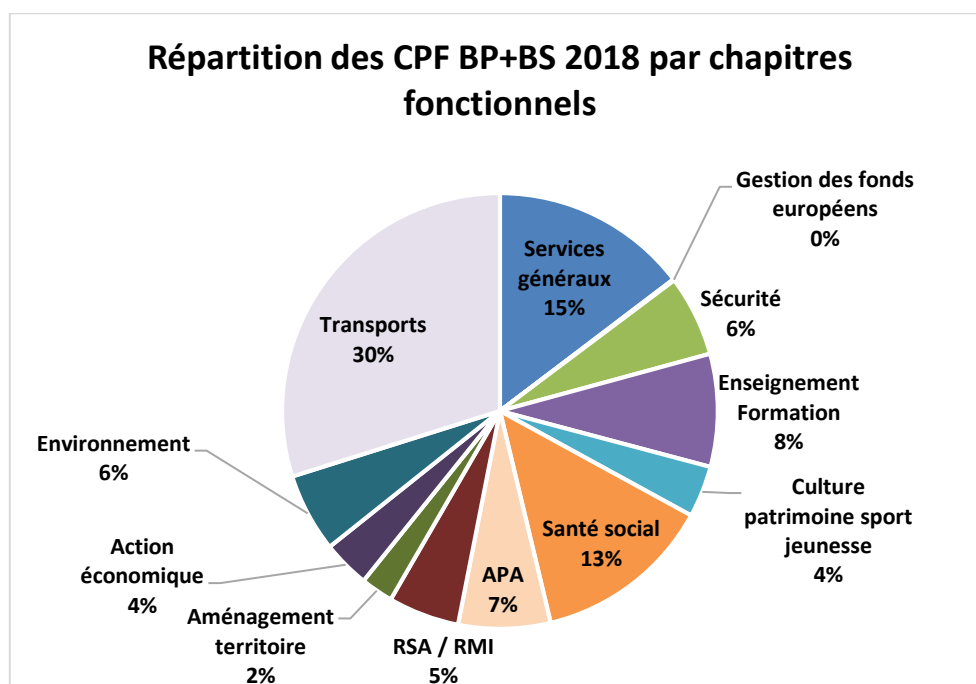
1) Les dépenses réelles de fonctionnement :

Le montant des dépenses nouvelles s'élève à 20,129 M€, réparti à hauteur de 16,062 M€ au titre des opérations ventilées dont 0,432 M€ de restes à réaliser et 4,066 M€ au titre des opérations non ventilées.

a) Les dépenses par chapitre fonctionnel :Les dépenses ventilées :

Les dépenses ventilées, en augmentation de 1,87%, se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitres	Libellé	Montant en M€	BS	TOTAL 2018
930	Services généraux	133,870	-5.523	128.347
9305	Gestion des fonds européens	1,00	-0.200	0.800
931	Sécurité	52,178	0.400	52.578
932	Enseignement Formation	69,924	3.305	73.229
933	Culture patrimoine sport jeunesse	30.473	3.023	33.496
934	Santé social	112,692	3.641	116.333
9343	APA	55,493	4.280	59.773
9344	RSA / RMI	45,497	0.659	46.156
935	Aménagement territoire	18,477	2.636	21.113
936	Action économique	30,718	-0.001	30.717
937	Environnement	49,588	1.627	51.215
938	Transports	259,083	2.215	261.298
	<b>S/Total chapitres ventilées</b>	<b>858,993</b>	<b>16,062</b>	<b>875.055</b>



Notons que de nombreuses variations de crédits sur les chapitres ventilés sont pour partie dues à des mouvements de crédits dédiés à la paie. En effet, la ventilation d'une partie des dépenses de masse salariale sur les chapitres ventilés nécessite des réajustements dont l'impact sur le chapitre par nature 012 « charges de personnels et frais assimilés » demeure très peu significatif (+0.28%).

b) Les dépenses par programme :

Désignation	Programme	BS 2018	Restes à réaliser 2017 *
CE- AC - CES	N6111C	-38 000,00	
Œuvres sociales	N6163C	-550 000,00	
ASSISTANCE TECHNIQUEPO - FEDER	N2212C	-300 000,00	
Assistance technique PDRC	N2311C	-70 000,00	

Gestion des fonds européens	<b>N2322C</b>	-200 000,00	
Finances	<b>N6133B</b>	20 300,00	
Voirie départementale	<b>N1121A</b>	325 000,00	
Voirie départementale	<b>N1121B</b>	300 000,00	
Réseau routier territorial	<b>N1131C</b>	300 000,00	
Ports de pêche	<b>N1141B</b>	-300 000,00	
Transports personnes handicapées	<b>N1163B</b>	300 000,00	
Affaires juridiques	<b>N6153B</b>	<b>90 000,00</b>	
Affaires juridiques	<b>N6153A</b>	48 000,00	
Parc de la voirie	<b>N1122A</b>	30 000,00	
Parc de la voirie	<b>N1122B</b>	429 000,00	
CFM	N3173A	200 000,00	
ENS	N3218A	9 000,00	4 953,00
Fonctionnement des services rSa	<b>N5124A</b>	-42 500,00	
Fonctionnement des services APA	<b>N5132A</b>	-745 350,00	166 290,00
ADMINISTRATION GENERALE	<b>N6151A</b>	258 000,00	
ADMINISTRATION GENERALE	<b>N6151B</b>	483 000,00	
ADMINISTRATION GENERALE	<b>N6151C</b>	290 000,00	
ENS	<b>N3215A</b>	100 000,00	
Paie rSa	<b>N5125A</b>	50 000,00	
Paie rSa	<b>N5125B</b>	334 000,00	
Paie APA	<b>N5133A</b>	410 000,00	
Paie APA	<b>N5133B</b>	85 000,00	
Paie assistants familiaux	<b>N5152B</b>	450 000,00	
Personnel	<b>N6161A</b>	426 156,00	
Personnel	<b>N6161B</b>	-869 000,00	
Personnel	<b>N6161U</b>	-1 135 000,00	
Personnel	<b>N6161C</b>	725 000,00	
Formation Déplacements agents Action sociale	<b>N6164A</b>	-423 156,00	
Formation Déplacements agents	<b>N6164B</b>	390 000,00	
Recherche et diffusion	<b>N4112C</b>	753 000,00	
Recherche et diffusion	<b>N4112A</b>	-5 000,00	
Recherche et diffusion	<b>N4112B</b>	-5 000,00	
Université de Corse - Prog invest.	<b>N4113A</b>	-5 191,00	
Université de Corse - Prog invest.	<b>N4113C</b>	752 691,00	
Formation sanitaires sociales supérieure	<b>N4114C</b>	67 000,00	
Vie-étudiante, bourses	<b>N4115A</b>	-151 050,00	
Vie-étudiante, bourses	<b>N4115B</b>	-115 200,00	
Vie-étudiante, bourses	<b>N4115C</b>	266 250,00	
Etudes et expertises	<b>N4118C</b>	-11 000,00	
Diffusion CST2I	<b>N4119C</b>	-182 000,00	
FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE	<b>N4211C</b>	1 500 000,00	
Promotion - Développement - Diffusion	<b>N4311C</b>	140 000,00	
LANGUE CORSE CHARTE COLLECTIVITE	<b>N4313C</b>	40 000,00	
Patrimoine - Restauration	<b>N4411C</b>	497 000,00	
Patrimoine	<b>N4411A</b>	20 000,00	
Patrimoine	<b>N4411B</b>	3 000,00	
Devoir de mémoire	<b>N4413A</b>	5 000,00	
Devoir de mémoire	<b>N4413B</b>	3 000,00	
GRITACCESS	<b>N4422C</b>	10 000,00	
Culture	<b>N4423C</b>	600 000,00	
Musée de Lévie	<b>N4433A</b>	13 000,00	
Musée de la Corse	<b>N4432C</b>	40 000,00	
ACU - FRAC - Fds rnal art contemporain	<b>N4435C</b>	-138 000,00	
ACU - Cinémathèque	<b>N4436C</b>	10 000,00	
Musée d'Aléria	<b>N4438B</b>	52 000,00	

Musée de Morosaglia	<b>N4439B</b>	6 000,00	
CNDS	<b>N4512C</b>	57 065,00	
CSJC	<b>N4513C</b>	-671 000,00	
Aider le sport	<b>N4514A</b>	-316 837,00	
Aider le sport	<b>N4514B</b>	-153 915,00	
Aider le sport	<b>N4514C</b>	2 120 752,00	
Jeunesse	<b>N4521A</b>	-12 630,00	
EQPTS COLLECTIFS COMMUNAUX	<b>N3142A</b>	2 183 463,00	
Habitat Ville	<b>N3151A</b>	32 000,00	
Laboratoire d'analyse	<b>N3214A</b>	10 000,00	
Laboratoire d'analyse	<b>N3214B</b>	-11 340,00	
Protection des milieux aquatiques	<b>N3221B</b>	16 000,00	
LAV	<b>N3223A</b>	-84 500,00	
Pietrapola	<b>N5217B</b>	81 411,99	
Social	<b>N5111B</b>	200 000,00	
Aider les associations du secteur social	<b>N5112b</b>		
Insertion/précarité	<b>N5121A</b>	180 000,00	
Insertion/précarité	<b>N5121B</b>	10 000,00	
Programmes départementaux d'insertion	<b>N5122A</b>	28 100,00	73 000,00
Programmes départementaux d'insertion	<b>N5122B</b>		
rSa - RMI	<b>N5123A</b>	164 400,00	
rSa - RMI	<b>N5123B</b>	40 000,00	
APA	<b>N5131A</b>	3 130 350,00	
APA	<b>N5131B</b>	1 234 000,00	
Prestations aux personnes âgées	<b>N5134A</b>		
Prestations aux personnes âgées	<b>N5134B</b>	550 000,00	
Prestations aux personnes handicapées	<b>N5141A</b>	1 223 000,00	
Prestations aux personnes handicapées	<b>N5141B</b>	-118 000,00	
Prestations ASE	<b>N5151A</b>	497 000,00	
Prestations ASE	<b>N5151B</b>	-27 000,00	
Action Sanitaire et Sociale	<b>N5211C</b>	-100 000,00	
PMI	<b>N5213A</b>	-37 600,00	
PMI	<b>N5213B</b>	6 000,00	
Fléaux sociaux	<b>N5215A</b>	37 600,00	
Crèche	<b>N5216A</b>	-2 631,59	
Relations avec les organismes extérieurs	<b>N6135C</b>	-150 000,00	
Evaluation des politiques publiques	<b>N6131C</b>	-30 000,00	
<b>Total dépenses ventilées</b>		<b>15 630 638,40</b>	<b>431 662,00</b>

### **Les inscriptions principales par grands secteurs :**

#### Affaires européennes et méditerranéennes :

Des restitutions de crédits comptabilisés à hauteur de 0.549 M€ sont prévus au présent BS et impactent les dépenses relatives à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à la communication et au financement du PO FEDER - FSE 2014-2020. Il s'agit principalement d'opérations dont l'exécution et le paiement ne seront effectifs qu'au premier semestre 2019.

#### Infrastructures de transport :

Une augmentation des CP à hauteur de 0.925 M€ est proposée. Ces inscriptions complémentaires concernent l'entretien courant des routes, la viabilité hivernale et la maintenance des infrastructures routières. Une hausse des crédits de 0.3 M€ est également prévue pour garantir le service de transport à destination des personnes handicapées sur le territoire de la Haute Corse, entièrement neutralisée par une diminution des crédits dédiés à la maintenance des ports de pêche.

#### Moyens généraux :

Le réajustement des crédits à hauteur de 1 M€ concernent les marchés de fonctionnement courant. (Entretien des locaux, assurances, fournitures, documentation ...).

Enseignement, formation :

Des crédits supplémentaires à hauteur de 3.305 M€ sont dédiés au financement des actions lancées dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage (primes aux employeurs d'apprentis, formation des demandeurs d'emplois...) mais aussi de l'enseignement supérieur (actions en faveur de la recherche, financement des formations du supérieur).

Culture, patrimoine, sport :

Les crédits supplémentaires à hauteur de 3.023 M€ vont permettre le financement des actions menées :

- Culture : +0.470 M€ destinés à développer l'offre culturelle sur le territoire ;
- Patrimoine : +0.650 M€ mobilisés pour soutenir les musées labellisés, les associations archéologiques, et les projets collectifs de recherche dans le domaine de la valorisation du patrimoine ;
- Sport : +1.250 M€ visant à aider les clubs amateurs et professionnels évoluant en championnat national, les sportifs de hauts niveau, les ligues et comités sportifs régionaux.

Aménagement des territoires :

Dans ce secteur, une hausse de 2.636 M€ est portée au titre de la comptabilisation des intérêts des allègements d'emprunts en section de fonctionnement conformément au mode de comptabilisation imposée par la chambre régionale des comptes qui a nécessité un transfert de crédit de la section d'investissement vers la section de fonctionnement et une ouverture d'AE nouvelle.

Sanitaires et sociales :

Les inscriptions complémentaires de 7.088 M€ concernent principalement :

- L'allocation aux personnes âgées (+4.4 M€) : En 2018, le montant moyen du plan d'aide à la charge de la collectivité a augmenté considérablement en raison d'une part, de l'augmentation des tarifs horaires et d'autre part, de la baisse de la participation financière mensuelle de certains bénéficiaires due à la mise en œuvre de la Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.
- Les prestations aux personnes âgées (+0.550 M€) : Il s'agit des prestations versées aux établissements pour personnes âgées placées en structure, au titre de l'aide sociale à l'hébergement, dont il convient de supporter la revalorisation des tarifs intervenue en cours d'année.
- Les prestations aux personnes handicapées (+1.1 M€) : cette augmentation résulte de la mise en œuvre des nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 et de la prise en charge de nouveaux bénéficiaires.
- Les prestations de l'aide sociale à l'enfance (+0.470 M€) : une hausse qui concerne essentiellement la prise en charge des enfants confiés à l'ASE sur décision judiciaire.

Dépenses de personnel :

L'ajustement proposé à hauteur de 0.7 M€ provient essentiellement d'un transfert de crédits de 0.550M€ inscrit au budget primitif dans le programme COSSCRC. Ce transfert résulte du mode de gestion de la politique sociale à destination des agents.

Les dépenses non ventilées :

Les dépenses non ventilées se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitres	Libellé	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2018
941	Autres impôts et taxes	7,55		7.55
942	Dotations et participations	5,71		5.71
943	Opérations financières	28,90	-2,934	25.97
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,82		0.82
945	Provisions		7.000	7.000
	<b>S/Total chapitres non ventilées</b>	<b>42,98</b>	<b>4,066</b>	<b>47.05</b>

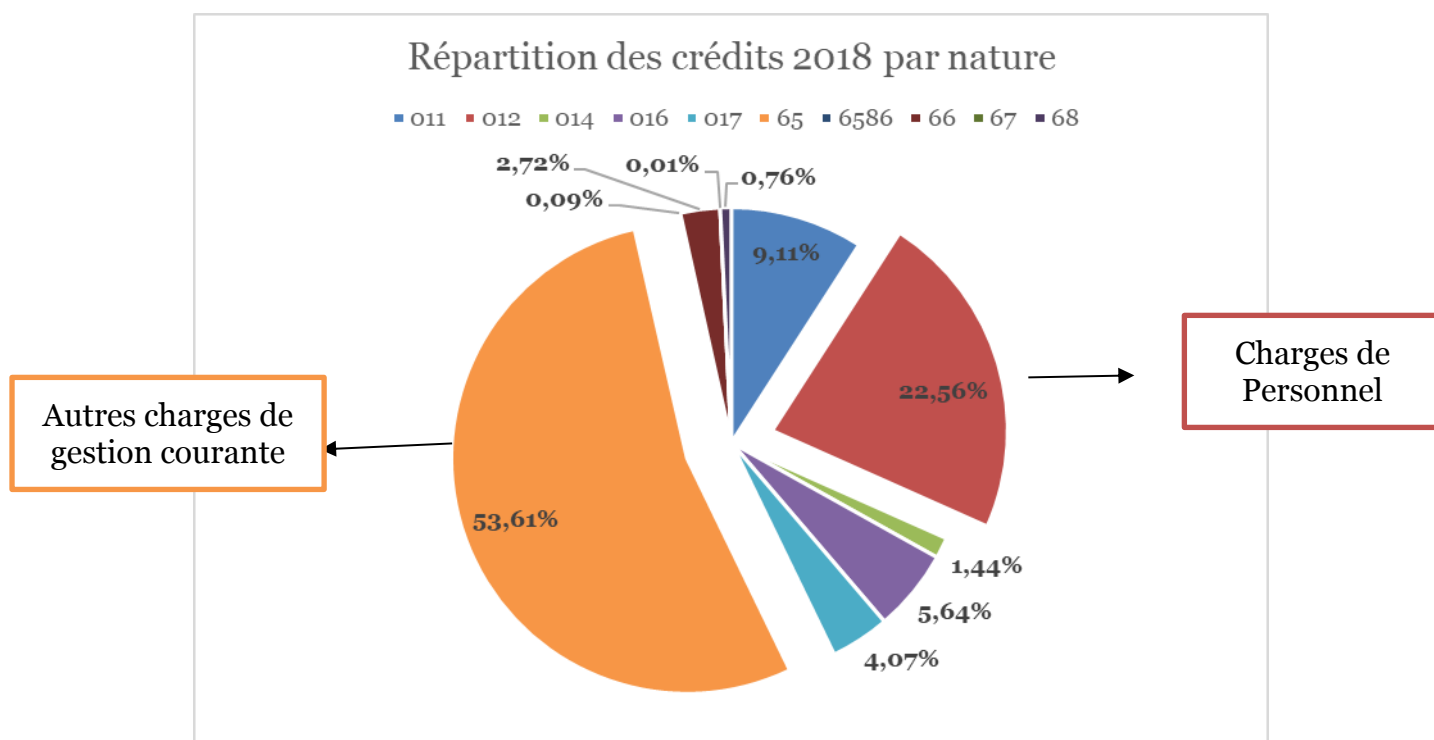
Les modifications proposées dans le cadre du budget supplémentaire portent :

- Sur le chapitre 945, une inscription d'un montant de 7 M€ est prévue pour couvrir les provisions pour risque relatives aux pénalités dues au titre des emprunts toxiques (2M€) permettant de comptabiliser le risque résultant de l'action en justice et du choix de consigner les sommes exigibles. Une provision complémentaire de 5 M€ est également inscrite au titre du litige opposant la Cdc à la Corsica Ferries, portant ainsi le montant total provisionné à 15M€.
- Sur le chapitre 943, les crédits sont proposés à la baisse de 2,934 M€. Cette inscription est la combinaison provient d'une part de crédits nouveaux prévus pour couvrir les admissions en non-valeur à hauteur de 0,367 et pour réajuster à hauteur de 0,825 M€ les frais financiers. D'autre part d'une diminution d'un montant de 4.2 M€ correspondant à un transfert interne de régularisation comptable portant sur les consignations opérées au titre du contentieux avec la banque SFIL pour les emprunts toxiques.

c) Les dépenses par nature :

Le tableau et le graphique qui suivent mettent en évidence la nouvelle répartition des crédits par chapitre nature :

Chapitre nature	Libellé	BP 2018	BS 2018	Total 2018	Evol BP / BS	Evol 2017/2018
011	Charges à caractère générale	81,990	2,037	84,027	2,48%	-8,20%
012	Charges de personnel	207,213	0,780	207,993	0,38%	3,34%
014	Atténuation de produits	13,257		13,257	0,00%	21,40%
016	APA	48,373	3,607	51,980	7,46%	3,50%
017	RSA	37,328	0,180	37,508	0,48%	0,32%
65	Autres charges de gestion courante	484,509	9,816	494,325	2,03%	0,76%
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,821		0,821	0,00%	14,03%
66	Charges financières	28,400	-3,301	25,099	-11,62%	-15,18%
67	Charges spécifiques	0,080	0,010	0,090	12,50%	-95,11%
68	Dotations aux provisions		7,000	7,000		-37,11%
	<b>TOTAL</b>	<b>901,971</b>	<b>20,129</b>	<b>922,100</b>	<b>2,23%</b>	<b>-0,34%</b>



#### Les charges à caractère général (Chapitre 011) :

Elles s'élèvent au BP 2018 à 81,990 M€ et sont portées à 84 M€, soit +2.48 %, compte tenu de l'inscription nouvelle d'un montant de 2.037 M€. Elles représentent 9% des dépenses réelles de fonctionnement.

#### Les charges de personnel (Chapitre 012) :

Une légère augmentation est proposée à hauteur de 0.38 % pour un montant de 0.780 M€ qui porte le montant total des crédits 2018 à 208 M€.

La hausse enregistrée est due à la mise en œuvre de la politique sociale à destination des personnels de la CDC. Notons que 0.550 M€ sont à neutraliser car transférés des crédits ouverts au BP 2018 pour l'ancien COSSCRC dont la participation relevait du chapitre nature 65.

Ces dépenses représentent 23% des dépenses réelles de fonctionnement.

#### Les chapitres globalisés dans le domaine social :

##### L'allocation Personnalisée d'autonomie (APA - 016) :

Ce poste de dépense enregistre l'augmentation la plus significative du Budget supplémentaire représentant 3.607 M€ de crédits nouveaux, soit 7.46 % par rapport au BP 2018. Le montant total des crédits 2018 est porté à 51.980 M€.

S'agissant du chapitre 017 « Revenu de Solidarité active », les crédits sont légèrement revus à la hausse à hauteur de 0.180 M€, soit 0.48 %.

L'ensemble des crédits dédiés à ce secteur d'intervention représentent 9.7 % des dépenses réelles de fonctionnement avec un montant de 89.5 M€.



Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ces charges constituent le premier poste de dépenses avec un volume global porté à 494.325 M€.

Il est proposé d'abonder ce poste de dépenses de 9.816 M€, soit +2.03 %. Une partie de ces crédits (3.2 M€) est dédié au secteur social. Le montant total des crédits 2018 est comptabilisé à hauteur de 494.325 M€.

Ces crédits intègrent le montant de la Dotation de Continuité Territoriale (187 M€), ils représentent 54 % des dépenses réelles de fonctionnement.

2) Les dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses nouvelles d'investissement, hors résultat, sont proposées à hauteur de 16.786 M€, dont 1,337 M€ de restes à réaliser. Elles sont réparties à hauteur de 12,660 M€ au titre des opérations ventilées et 4,126 M€ des non ventilées.

Le montant des dépenses réelles d'investissement est ainsi porté à 371,690 M€.

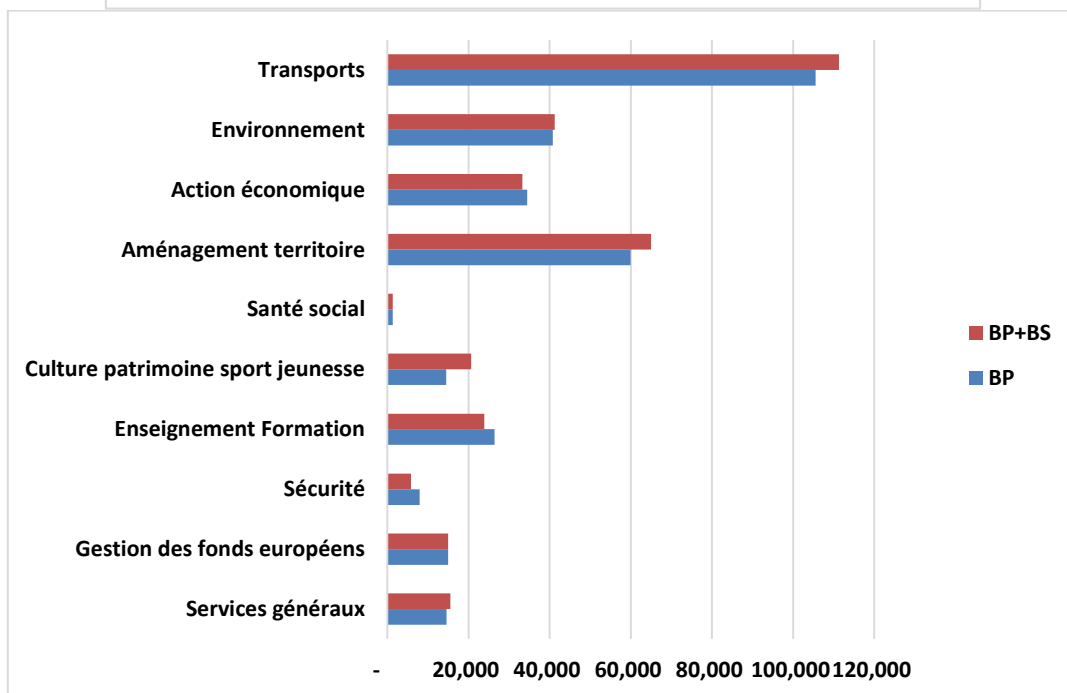
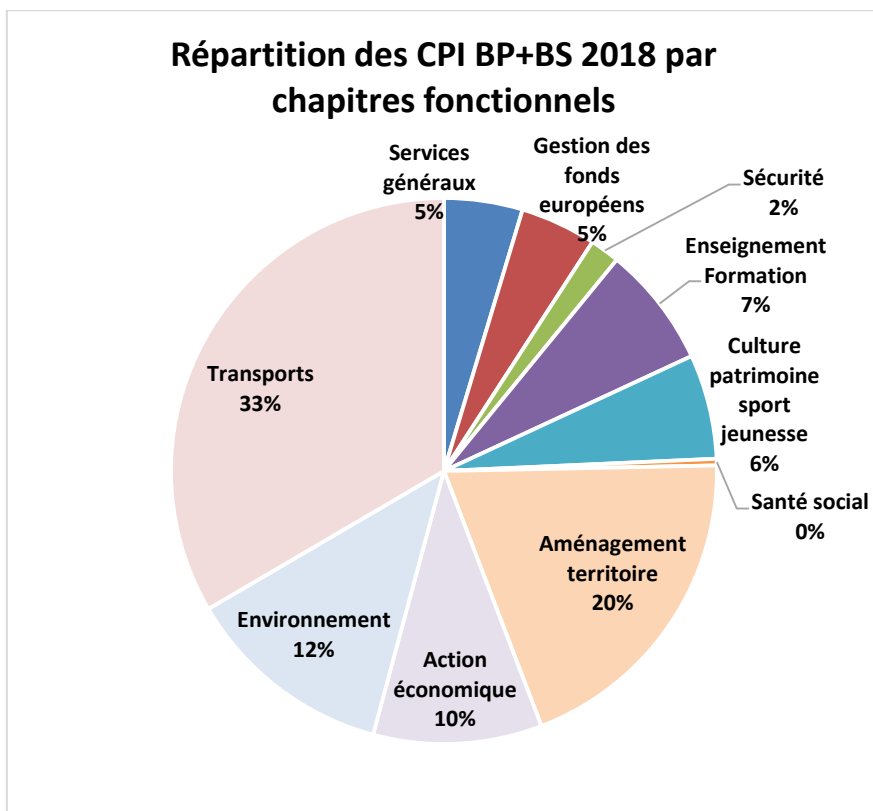
a) Les dépenses par chapitre fonctionnel :

Les dépenses ventilées, en augmentation de 3.95 %, se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

<b>Chapitres</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en M€</b>	<b>BS 2018</b>	<b>TOTAL 2018</b>
900	Services généraux	14,589	0,908	15,497
9005	Gestion des fonds européens	15,000		15,000
901	Sécurité	7,932	-2,072	5,860
902	Enseignement Formation	26,427	-2,551	23,876
903	Culture patrimoine sport jeunesse	14,468	6,179	20,647
904	Santé social	1,308	-0,001	1,307
905	Aménagement territoire	59,913	5,077	64,990
906	Action économique	34,450	-1,169	32,281
907	Environnement	40,778	0,489	41,267
908	Transports	105,540	5,800	111,340
	<b>S/Total chapitres ventilées</b>	<b>320,405</b>	<b>12,660</b>	<b>333,065</b>
923	Dette et autres opérations financières	34,50	4.126	38.626
	<b>S/Total chapitres non ventilées</b>	<b>34,50</b>	<b>4.126</b>	<b>38.626</b>
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>354,905</b>	<b>16.786</b>	<b>371.691</b>

Les dépenses ventilées :

Le montant des dépenses ventilées impactant les chapitres fonctionnels est porté à 333.065 M€, soit une augmentation de 3,95 % comparé aux crédits inscrits à hauteur de 320,405 M€ au budget primitif.



La répartition par programme s'établit comme suit :

Désignation	Programme	BS 2018	Restes à réaliser 2017 *
ADEC - Actions régionales aux entreprises	N2131C	-375 000,00	
ADEC - Outils financiers	N2132C	375 000,00	
ODARC - DEVELOPT RURAL TOP UP 2014-2020	N2111C	-1 000 000,00	
ODARC-DEV RURAL FEADER 2014-2020	N2118C	-1 000 000,00	
Fonds foncier agricole	N21190C	800 000,00	

Réseau Routier Départemental	N1121A	5 000 000,00	
Réseau Routier Départemental	N1121B	5 000 000,00	
Réseau routier territorial	N1131C	200 000,00	
Réseau Routier territorial - Subventions	N1133C	-600 000,00	
aéroports - MOA	N1142C	-1 200 000,00	
aéroports - Subventions	N1144C	-500 000,00	
Réseau Ferré	N1151C	-2 100 000,00	
Bâtiments administratifs	N6171A	-200 000,00	
Bâtiments administratifs	N6171B	-400 000,00	
Bâtiments administratifs	N6171C	-450 000,00	
MTL CFM	N3173A	359 000,00	
sites ENS	N3218A		28 151,00 €
ADMINISTRATION GENERALE	N6151A	2 000 000,00	
ADMINISTRATION GENERALE	N6151B	48 000,00	
ADMINISTRATION GENERALE	N6151C	60 000,00	
Moyens techniques et logistique	N6154A	49 500,00	
Informatique	N6142A	50 000,00	
Université - Travaux de bâtiments	N4111C	-160 000,00	
Recherche et diffusion	N4112C	-400 000,00	
Université de Corse - Prog invest.	N4113C	-50 500,00	
Diffusion CST2I	N4119C	-150 000,00	
TRAVAUX DE BATIMENTS CONST. SCOLAIRES	N4121C	-1 350 000,00	
Mise en sécurité incendies -	N4123C	-200 000,00	
Economie d'énergie - Constructions scolaires	N4125C	-40 000,00	
Education physique et sportive	N4127C	-200 000,00	
LANGUE CORSE CHARTE COLLECTIVITE	N4313C	10 000,00	
Patrimoine - Restauration	N4411C	1 825 000,00	
Patrimoine - Château de la Punta	N4411A	150 000,00	
Patrimoine - conservation musées	N4411B	40 000,00	
Archives	N4413A	100 000,00	
FONDS REGIONAL CORSE DE LA CULTURE	N4421C	-350 000,00	
Culture	N4423C	1 260 000,00	
Musée de Lévie	N4433A	6 000,00	
Musée de Sartène	N4434A	10 000,00	
ACU - Cinémathèque	N4436C	-30 000,00	
Musée d'Aléria	N4438B	105 000,00	
Musée de Morosaglia	N4439B	13 000,00	
Equipements sportifs	N4514C	2 845 625,00	
Equipements sportifs	N4514B	-45 625,00	
Tourisme	N2141B	30 700,00	
SDE2A	N3134A	405 000,00	
Equipements collectifs communaux	N3142A	-650 000,00	
Equipements collectifs communaux	N3142C	2 000 000,00	
AEP / Assainissement	N3144A	-500 000,00	
AEP / Assainissement	N3144B	500 000,00	
Habitat	N3151A	512 000,00	
Habitat Ville	N3151C	1 000 000,00	
Prévention des incendies	N3171A	-1 827 000,00	
Prévention des incendies	N3171B	-604 000,00	
Espaces naturels sensibles	N3215A	-540 000,00	1 308 757,00 €
Assainissement	N3224B	-296 000,00	
Pietrapola	N5217B	-13 000,00	
Réseau haut débit de la Corse	N1211C	2 000 000,00	
S.I.G - Système d'information géographique	N6143C	-200 000,00	
<b>Sous total dépenses réelles ventilées</b>		<b>11 322 700,00</b>	<b>1 336 908,00</b>
	<b>Total</b>		<b>12 659 608</b>

### **Les inscriptions principales par grands secteurs :**

#### **Agriculture :**

Un ajustement à la baisse de 1.2 M€ est proposés au titre des fonds gérés par l'office de développement agricole et rural de la Corse, répartis

L'ajustement à la baisse porte :

- 1 M€ au titre du fonds « TOP UP », mobilisable dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC) 2014-2021,
- 1 M€ visant à financer le fonds FEADER.

Parallèlement, un abondement de 0.800 M€ est prévu au titre du financement du fonds foncier agricole.

#### **Infrastructures de transport :**

On note une augmentation de 9.6 M€, visant à financer les investissements routiers dont les projets sont en cours d'exécution, compensée par une restitution de crédits à hauteur de 3.8 M€, correspondant à des réajustements faits au vu de l'avancement de travaux dans les domaines aéroportuaires (-1.7 M€) et ferroviaires (-2.1 M€).

#### **Bâtiments administratifs :**

Une restitution de crédits évaluée à 1.05 M€ est proposée.

#### **Moyens généraux :**

L'augmentation des crédits à hauteur de 2.359 M€ est répartie comme suit :

- 2 M€ pour l'acquisition du terrain CAVADDU,
- 0.359 M€ pour le financement de matériels techniques.

#### **Enseignement, formation :**

Une baisse des crédits de 2.5 M€ est proposée. Cette dernière impacte pour 0.6 M€ les projets de recherche et d'expérimentation et pour 1.950 M€ les travaux de bâtiment d'enseignement du secondaire et du supérieur.

#### **Culture, patrimoine, sport :**

Une proposition de crédits nouveaux à hauteur de 5.929 M€ dans le secteur de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs au regard de l'avancée des opérations par les porteurs de projets bénéficiaires.

S'agissant du patrimoine l'inscription nouvelle à hauteur de 2.249 M€ est destinée au financement de diverses opérations, dont les principales sont les suivantes :

- Equipement et aménagement du centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de corse ;
- Travaux urgents des Escaliers du Roi d'Aragon ;
- Subventions aux communes pour le patrimoine classé et inscrit ;
- Réhabilitation de la maison Morandini à Aléria ;
- Investissement des musées labellisés ;
- Travaux du Château de la Punta.

Concernant la culture, la hausse des crédits de 0.880 M€ est essentiellement dédiée au secteur de l'audiovisuel, l'augmentation du fonds d'aide et les aides en investissement à destination du secteur associatif.

L'inscription de ces crédits complémentaires dans le domaine du sport, à hauteur de 2.8 M€, permettront de financer :

- la réalisation d'équipements structurants à l'échelle territoriale, d'équipements de proximité portés par les communes, les structures intercommunales et les associations sportives.

- l'acquisition de matériel sportif par les comités régionaux visant à améliorer la qualité des entraînements et des compétitions

#### Aménagement du territoire :

Les inscriptions complémentaires concernent principalement :

- les allègements d'emprunt de la ville d'Ajaccio (1.350 M€) ;
- les allègements d'emprunt de l'office de l'habitat (0.512 M€) ;
- la mise en œuvre de la politique de l'habitat (1 M€) visant à faciliter l'accession à la propriété ;
- le financement du Syndicat de l'Energie du Pumontu (0.405 M€).

#### Sécurité :

On note une restitution de crédits à hauteur de 2.4 M€ au titre des actions conduites en matière de prévention des incendies.

#### Environnement :

L'augmentation de crédit résulte principalement de l'inscription des restes à réaliser visant à financer les actions de préservation des Espaces Naturels Sensibles.

#### Numérique :

On constate une hausse des crédits de 2 M€ au titre de la DSP consacrées au réseau très haut débit régional.

#### Les dépenses d'investissement non ventilées

Les dépenses relevant des chapitres non ventilés représentent, hors résultat, un volume de 4,126 M€ portant ainsi le montant total des crédits 2018 à 38,626 M€, soit une augmentation de 12%.

Ces crédits ne constituent pas des crédits nouveaux, ils proviennent d'un transfert effectué à partir du chapitre 943, pour la prise en charge des intérêts au titre des emprunts toxiques. La comptabilisation de ces échéances consignées portée jusqu'alors en section de fonctionnement, relève de la section d'investissement et du compte 275.

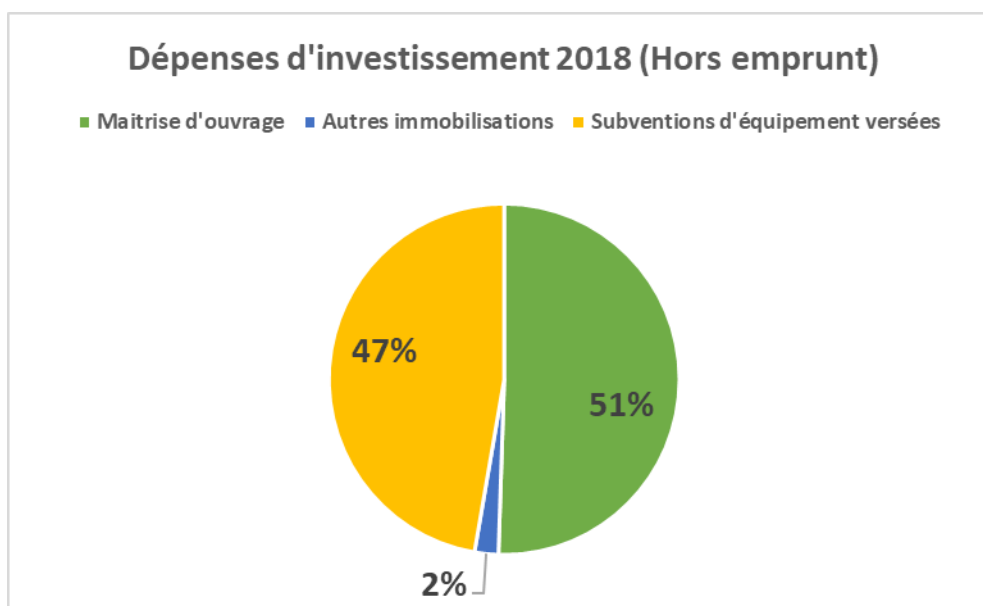
#### b) Les dépenses par nature :

#### Structure des dépenses d'investissement :

Les modifications proposées portent sur les chapitres suivants :

	<b>BP 2018</b>	<b>BS 2018</b>	<b>TOTAL 2018</b>
Maîtrise d'Ouvrage Directe	164,205	6.699	170.904
Subventions d'équipement	94.160	10.524	104.684
Subventions versées au titre de la subvention globale	15.000		15.000
Subventions versées aux agences et offices	40.270		40.270
Emprunts	34,500	-1.088	33.412
Autres	6,772	0.651	7.423
<b>Total</b>	<b>354,905</b>	<b>16.786</b>	<b>371.691</b>

Le graphique ci-dessous met en évidence la part majoritaire des crédits dédiés aux opérations de maîtrise d'ouvrage directe :



## D. Les autorisations de programme et d'engagement :

### 1. Les Nouvelles Autorisations de Programme:

Pour mémoire, le montant des AP votées au BP s'établit à 318.764 M€.

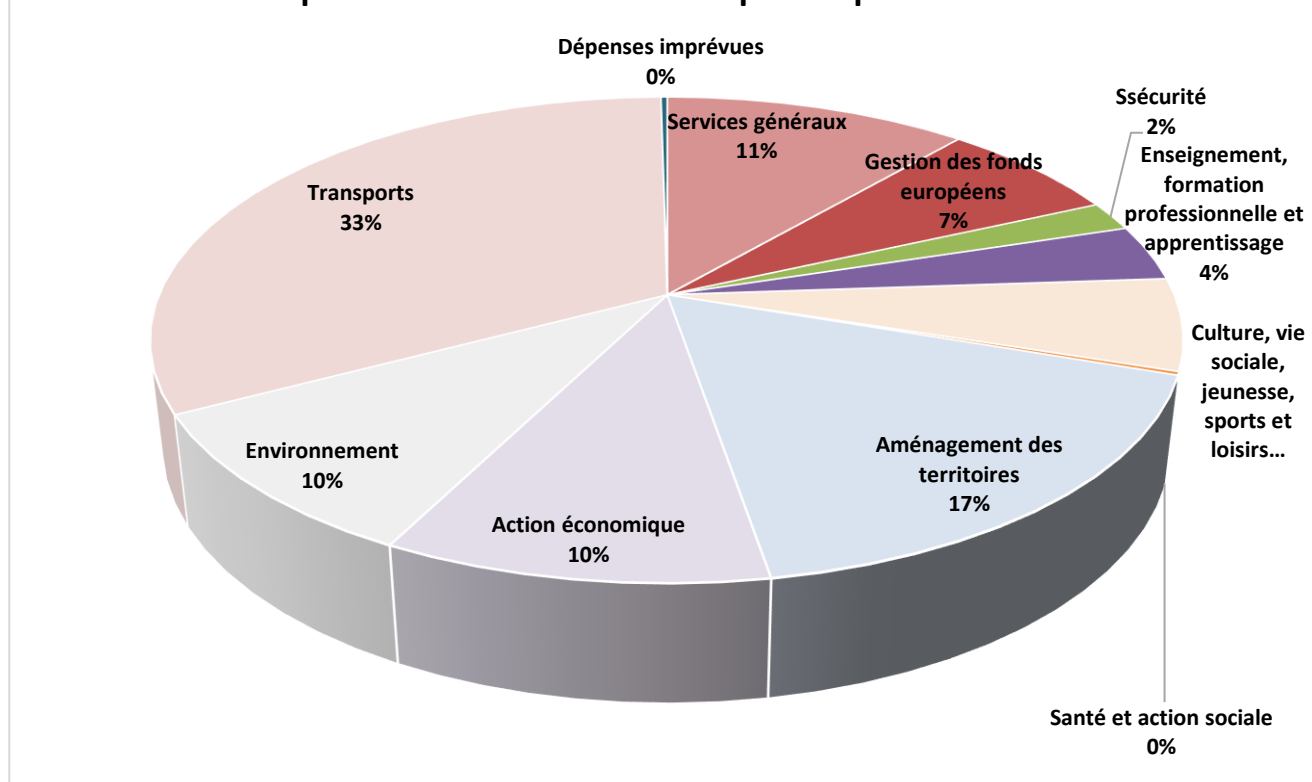
Il est proposé d'ouvrir au budget supplémentaire 102.912 M€ d'autorisations nouvelles portant ainsi le montant total des AP ouvertes sur l'exercice 2018 à 421.676 M€.

Elles sont réparties par chapitres ventilés de la façon suivante :

	BP 2018	BS 2018	BP+BS 2018	Evol BP / BP+BS
<b>Services généraux</b>	17 547 000,00	30 228 000,00	47 775 000,00	172,27%
<b>Gestion des fonds européens</b>	19 000 000,00	10 000 000,00	29 000 000,00	52,63%
<b>Sécurité</b>	7 177 500,00	1 050 000,00	8 227 500,00	14,63%
<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	15 710 000,00	45 000,00	15 755 000,00	0,29%
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	15 934 000,00	9 799 000,00	25 733 000,00	61,50%
<b>Santé et action sociale</b>	998 000,00	- 13 000,00	985 000,00	-1,30%
<b>Aménagement des territoires</b>	51 169 100,00	20 940 000,00	72 109 100,00	40,92%
<b>Action économique</b>	39 883 000,00	3 100 000,00	42 983 000,00	7,77%
<b>Environnement</b>	37 935 111,00	3 103 000,00	41 038 111,00	8,18%
<b>Transports</b>	112 410 000,00	24 660 000,00	137 070 000,00	21,94%
<b>Dépenses imprévues</b>	1 000 000,00	-	1 000 000,00	0,00%
<b>Total</b>	<b>318 763 711,00</b>	<b>102 912 000,00</b>	<b>421 675 711,00</b>	<b>32,28%</b>

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programme

## Répartition des AP BP+BS 2018 par chapitres ventilés

***Analyse des principales inscriptions portées au BS 2018 :***

Globalement, on constate une hausse des AP à hauteur de 30.228 M€ sur le chapitre 900 « Services généraux », soit +172.27% dont :

- 16.8 M€ au titre des programmes de construction et de réhabilitation des bâtiments de la collectivité ;
- 7.928 M€ nécessaires pour l'acquisition de bâtiments (Chambre des métiers, bâtiment à Ajaccio mis en vente par la MSA) et d'un terrain à Bonifacio ainsi que pour le lancement de divers marchés d'équipement ;
- 4 M€ pour les nouveaux systèmes d'information (gestion financière, ressources humaines, social) ;
- 1.2 M€ pour les marchés de mise en sécurité et de travaux des bâtiments administratifs.

S'agissant de la gestion des fonds européens, une hausse de 10 M€ du volume d'AP est proposée, soit +52.63% par rapport au BP 2018, pour la mise en œuvre du programme FEDER-FSE 2014-2020.

Une augmentation de 61.50%, soit 9.799 M€ d'AP est proposée dans le secteur de la culture, du sport et des loisirs, répartie comme suit :

- Patrimoine : +4.799 M€ pour la conduite d'actions de valorisation du patrimoine.
- Sport : +5 M€ destinés à financer la réalisation d'équipements structurants à l'échelle territoriale.

Sur le chapitre dédié à l'aménagement des territoires, il est proposé une augmentation significative des AP de l'ordre de 40.92%, représentant en volume 20.940 M€.

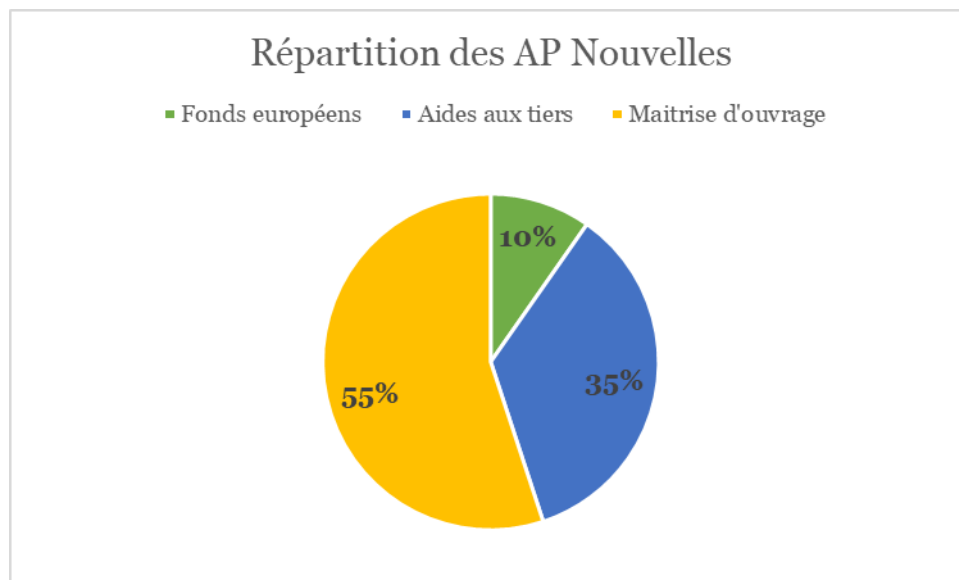
Cette hausse se décline de la façon suivante :

- 13 M€ pour les aides aux communes et structures intercommunales dont 11 M€ dans le cadre de la dotation quinquennale ;
- 6 M€ pour la part du capital à rembourser au titre des allègements d'emprunts de la ville d'Ajaccio ;
- 1.7 M€ pour le Syndicat Départemental d'Énergie de la Corse du Sud.

Sur le chapitre 908 « Transport » une demande complémentaire d'AP de 24.660 M€ est effectuée, dont les principales inscriptions sont :

- 5.500 M€ destinés à la poursuite des investissements sur le réseau ferré ;
- 18 M€ pour le financement des infrastructures routières.

Les propositions détaillées ci-dessus font apparaître une répartition des AP nouvelles proposées en faveur des opérations de maîtrise d'ouvrage (55 %).



#### **Le ratio de couverture théorique :**

Le stock anticipé au 31/12/2018, calculé selon l'hypothèse que l'ensemble des AP ouvertes sur l'exercice 2018 sont affectées et que l'ensemble des CP inscrits dans le cadre d'une AP sont consommés, s'établit à 1,309 Mds €.

Ce nouveau stock rapporté à une réalisation moyenne de 300 M€ de CPI génère un ratio de couverture de 4.5 années, conforme à la norme admise.

#### a) Les AE nouvelles :

Le montant des AE nouvelles votées au BP 2018 s'établit à 513.182 M€.

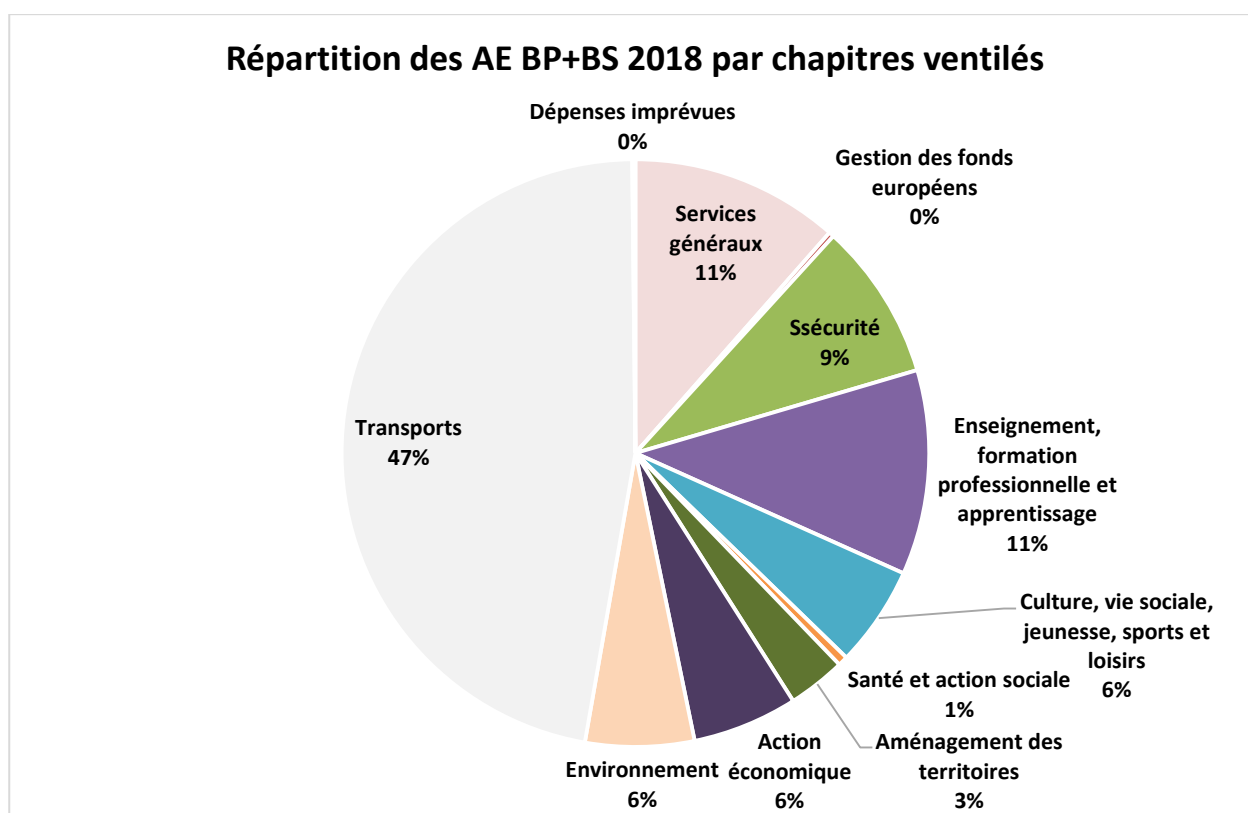
Le budget supplémentaire propose des inscriptions nouvelles à hauteur de 58.089 M€, dont 6,444 M€ au titre des allègements d'emprunt, portant ainsi le montant total des AE ouvertes sur l'exercice 2018 à 571.271 M€.

Elles sont réparties par chapitres ventilés de la façon suivante :



	BP 2018	BS 2018	BP+BS 2018	Evol BP / BP+BS
<b>Services généraux</b>	39 723 300,00	25 525 800,00	65 249 100,00	64,26%
<b>Gestion des fonds européens</b>	1 600 000,00	-	1 600 000,00	0,00%
<b>Sécurité</b>	45 921 500,00	3 300 000,00	49 221 500,00	7,19%
<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	62 990 000,00	1 000 000,00	63 990 000,00	1,59%
<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	28 299 000,00	3 181 065,00	31 480 065,00	11,24%
<b>Santé et action sociale</b>	2 978 500,00	81 411,99	3 059 911,99	2,73%
<b>APA</b>	722 600,00	-		-100,00%
<b>RSA - Régularisations de RMI</b>	2 602 600,00	0,00		-100,00%
<b>Aménagement des territoires</b>	9 906 400,00	8 188 000,00	18 094 400,00	82,65%
<b>Action économique</b>	32 888 380,00	- 1 340,00	32 887 040,00	0,00%
<b>Environnement</b>	33 531 645,00	479 000,00	34 010 645,00	1,43%
<b>Transports</b>	250 942 159,00	16 335 000,00	267 277 159,00	6,51%
<b>Groupes politiques</b>	75 600,00	-		-100,00%
<b>Dépenses imprévues</b>	1 000 000,00	-	1 000 000,00	0,00%
<b>Total</b>	<b>513 181 684,00</b>	<b>58 088 936,99</b>	<b>571 270 620,99</b>	<b>11,32%</b>

### Répartition des AE BP+BS 2018 par chapitres ventilés



Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programme

### Analyse des principales inscriptions portées au BS 2018 :

Globalement, on constate une hausse des AE à hauteur de 25.526 M€ sur le chapitre 930 « Services généraux », soit +64.26% dont :

- 4.575 M€ destinés à financer les dépenses relatives au fonctionnement courant de l'administration (entretien des locaux, assurances, fournitures, documentation ...) ; il s'agit principalement de lancer des procédures de marché harmonisées à l'échelle de la nouvelle collectivité.
- 1.3 M€ nécessaires à l'entretien du matériel roulant, aux dépenses de carburant, aux locations de véhicules ;

- 14,490 M€ pour répondre aux besoins en terme de maintenance et d'entretien sur le patrimoine bâti de la collectivité ;
- 1.740 M€ pour la mise en sécurité des bâtiments administratifs ;
- 2.590 M€ pour le lancement de nouveaux marchés pilotés par la direction des ressources humaines ayant notamment pour objet les prestations sociales (chèque cadeaux : rentrée scolaire et Noël adultes et enfants), la formation des agents, les déplacements.

S'agissant de la sécurité, une hausse de 3.3 M€ du volume d'AE est proposée, soit +7.19% par rapport au BP 2018, essentiellement pour la maintenance et l'entretien du matériel roulant des forestiers sapeurs.

On note une augmentation de 11.24%, soit 3.181 M€ d'AE dans le secteur de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs, dont la majeure partie est destinée aux conventionnements pluriannuels avec les acteurs culturels.

Sur le chapitre dédié à l'aménagement des territoires, on constate une forte augmentation du volume d'AE de l'ordre de 82.65%, soit 8.188 M€, dont 6.444 M€ résulte de la comptabilisation des intérêts des allègements d'emprunts en section de fonctionnement conformément au mode de comptabilisation imposée par la chambre régionale des comptes.

Sur le chapitre 938 « Transport » une demande complémentaire d'AE de 16.335 M€ est effectuée, dont les principales inscriptions sont :

- 7.400 M€ destinés à l'achat de carburants, à la fourniture de petit équipement, aux contrats de prestations de service, aux locations mobilières, à l'entretien du matériel roulant, à l'entretien des matériels et mobiliers et aux taxes et impôts sur les véhicules ;
- 7 M€ nécessaires au financement de la compétence « transports scolaires ».

### **Le ratio de couverture théorique :**

Le stock théorique projeté au 31/12/2018 s'élève à 204 M€ ; il est calculé selon l'hypothèse que toutes les AE votées sont affectées et réalisées en totalité à hauteur des CP votés (475 M€).

Ce nouveau stock, rapporté à une réalisation moyenne de 475 M€ de CPF, génère un ratio de couverture de 0.4 années, conforme à la norme admise.

Il est rappelé que ce ratio est théorique et qu'il sera corrigé au regard des affectations opérées au cours de l'année et du montant de CP réalisé au 31/12/2018.

## **E. La dette de la collectivité de Corse :**

La dette consolidée des trois collectivités locales fusionnée s'élevait à 809 M€ au 1er janvier 2018 date de naissance de la Collectivité de Corse.

Elle est composée de 57 emprunts et 1 contrat revolving réparti auprès de 10 établissements prêteurs. Elle comporte également un produit de couverture (SWAP).

<b>Eléments de synthèse</b>	<b>Au 31/01/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Dette globale :	803 433 871.98 €	809 216 348.39 €
Taux moyen hors swap :	* 3.40 %	* 3.39 %
Taux moyen avec swap :	* 3.51 %	* 3.50 %
Durée résiduelle moyenne <sup>(1)</sup> :	23.02 ans	16.56 ans
Durée de vie moyenne <sup>(2)</sup> :	12.57 ans	12.62 ans

<sup>(1)</sup> : La durée résiduelle est la durée restant à courir sur l'emprunt, exprimée en année.

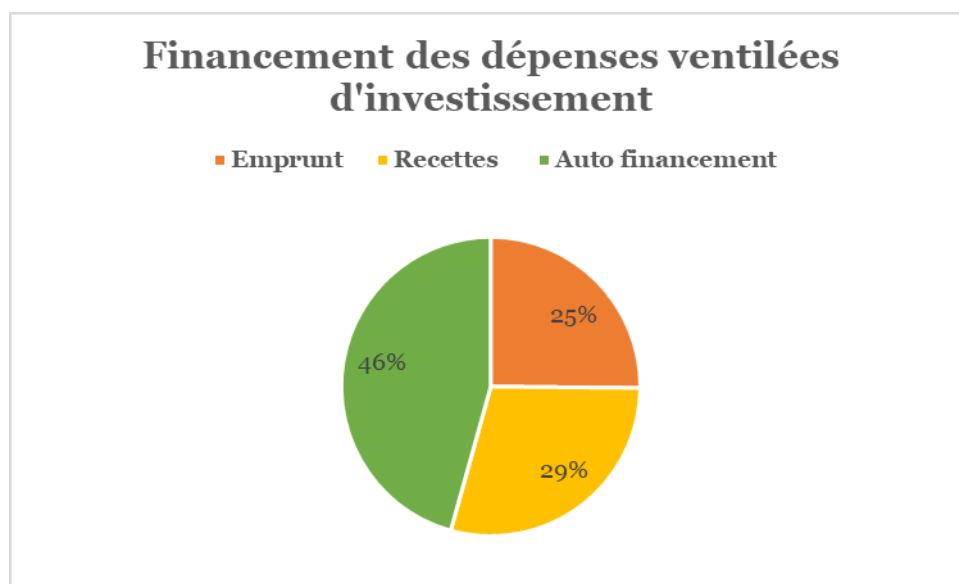
<sup>(2)</sup> : La durée de vie est la période qui sépare l'émission de l'emprunt de son remboursement.

### L'emprunt nouveau :

Il avait été annoncé au budget primitif, « *Les excédents inscrits au compte de gestion des trois ex entités pour un montant de 43 M€ pourront venir en partie diminuer le besoin d'emprunt nouveau* ».

Ainsi, après redéploiement des crédits nouveaux, le budget supplémentaire propose une diminution de l'emprunt à hauteur de 32.378 M€ ; Il est ainsi ramené à 84.402 M€.

Cet emprunt contribuera, dans le cadre d'une réalisation globale du budget, à hauteur de 25 % au financement des dépenses d'investissement (333 M€) en complément des recettes sectorielles, du FCTVA (97 M€) et de l'épargne laquelle sera prélevée à hauteur de 152 M€.



Ce niveau d'emprunt calibré au plus juste s'inscrit dans la trajectoire financière exposée aux orientations budgétaires laquelle garantit un niveau de solvabilité correcte situant la Collectivité de Corse dans la moyenne admise.

Au 31/12/2018, la capacité de désendettement calculée selon l'hypothèse d'une mobilisation totale de l'emprunt, qui porterait ainsi le capital restant dû à 859 M€, sera fixée à 5.8 ans bien en deçà du ratio de désendettement plafonné à 9 ans, norme retenue par la loi de programmation des finances publiques.

L'emprunt sera réalisé en fonction des dépenses d'équipements qui seront constatées à la clôture budgétaire, et du maintien d'un fonds de roulement minimal.

### 3) Les frais financiers 2018 :

Au niveau des frais financiers, un réajustement a été opéré d'un montant de 0,825 M€ en section de fonctionnement portant ainsi le montant total des charges à 64,225 M€.

Un transfert d'un montant de 4,126 M€ est également prévu pour couvrir les charges d'intérêts correspondant aux échéances consignées initialement prévues au BP en section de fonctionnement.

## F. Les opérations d'ordre :

En recettes, la proposition nouvelle s'élève à 205,410 M€, venant abonder le montant de 422.542 inscrit au budget primitif, porté dès lors à 627.946 M€.

Hors affectation du résultat d'investissement comptabilisé à hauteur de 147,244 M€, le montant des propositions nouvelles s'établit à 58,159 M€, et intègre :

### Le virement de section à section (chapitre 951 et 953) :

Il est comptabilisé aux chapitres 951 et 953 à hauteur de +38,647 M€. Il augmente de 31 % par rapport au BP 2018 pour s'établir à 163,225 M€ pour 2018.

### Les opérations patrimoniales à hauteur de 19,512 M€ :

Les opérations d'ordre budgétaire sont des opérations ne générant pas de flux financiers. Elles sont équilibrées en recette et en dépense et n'impactent ni le résultat global, ni la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Les opérations inscrites au budget supplémentaire résultent de l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2018. En effet, cette instruction qui est celle de la fiabilisation et, au-delà, de la certification des comptes impose, pour les immobilisations acquises à compter de son adoption, de pratiquer un amortissement « prorata temporis ». En conséquence, il convient de procéder à l'amortissement au prorata des immobilisations 2018, soit pour 2018 de la mise en service du bien au 31/12/2018. Par ailleurs, et conformément à la réglementation, les durées d'amortissement des biens acquis à compter du 1er janvier 2018 ont été définies par la délibération 18/098 AC.

La notion de prorata impacte le calcul des amortissements mais aussi celui des reprises de subventions d'équipement. En effet, les subventions d'équipement reçues ayant servies à financer un bien amortissable font l'objet d'une reprise (amortissement) qui s'effectue au même rythme que l'amortissement du bien financé.

De même, les neutralisations, c'est-à-dire la méthode comptable permettant de neutraliser l'impact sur le résultat de fonctionnement de l'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées, sont nécessairement impactées par le prorata temporis.

La méthodologie retenue pour calculer ces opérations d'ordre est prudentielle. En effet, il est difficile d'anticiper avec exactitude la réalisation des dépenses d'investissement programmées et plus encore leur date de mise en service. En conséquence, le mode de calcul retenu se base sur une réalisation budgétaire de 100% des dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2018.

## G. Affectation du résultat :

Les résultats ont été arrêtés aux comptes administratif 2017 des trois entités et s'établissement conformément au tableau ci-dessous :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 528 172 340,77	1 618 185 675,98	-46 750 981,59	43 262 353,62
<b>Investissement</b>	481 334 954,22	430 289 601,83	-96 198 872,13 (2)	-147 244 224,52
<b>Dont 1068</b>				
<b>Fonctionnement</b>	1 046 837 386,55	1 187 896 074,15	49 447 890,54 (3)	190 506 578,14

L'instruction comptable M57 précise qu'après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement ».

La décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017, soit 190 506 578,14 €. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 147 244 224,52 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante dans le cadre du BS 2018 et de ses orientations politiques :

- d'affecter ce résultat par l'inscription d'une recette d'un montant de 147 244 224,52 € au compte 1068 chapitre 922 en dotation complémentaire de la section d'investissement ;
- d'inscrire le résultat excédentaire, soit 43 262 353.62 €, en fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté 002.

Par ces inscriptions, le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qui peut s'analyser comme un résultat de fonctionnement prévisionnel pour 2018, s'élève à 163.340 M€.

## Conclusion :

Ce premier budget supplémentaire est essentiellement un budget de report actant la reprise des résultats constatés aux comptes administratifs 2017 des trois ex entités. Les propositions nouvelles correspondant essentiellement à des ajustements de crédits.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- Autoriser l'admission en non-valeur proposée par le comptable public pour un montant de 367.393,22 €
- Inscrire 7.000.000 € de provisions pour risque au chapitre 945 détaillée comme suit :
  - 5.000.000 € au titre de provisions complémentaires attribuées au contentieux entre la collectivité de Corse et la compagnie Corsica Ferries- affaire DSP
  - 2.000.000 € au titre de provisions attribuées au contentieux entre la collectivité de Corse et la banque SFIL-affaire emprunts structurés.
- Affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant de 147 244 224,52 € inscrit au compte 1068 du chapitre 922
- Inscrire en excédent de fonctionnement reporté la somme de 43 262 353.62 €
- Adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2018 arrêté à 242 317 740.14 euros